Montréal jeudi 7 novembre 2013 Le plus grand quotidien français d'Amérique
130e année N° 16 56 pages, 4 cahiers

1,00 $ taxes en sus – Édition provinciale **1,10 $**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

INVESTISSEMENT QUÉBEC

CAPITAL DE RISQUE : UN MÉNAGE S'IMPOSE

Le PDG Mario Albert veut revoir les pratiques de la société d'État.
AFFAIRES



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

MAISONS ET CONDOS À MONTRÉAL

LES PRIX BAISSENT, MAIS PAS L'ÉVALUATION

AFFAIRES



LA PRESSE



DIANE ET LES VIOLONS

Diane Dufresne, la diva exigeante.
ARTS

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE



EXCLUSIF

DES AMENDES PLUS SALÉES AUX CONDUCTEURS MINEURS?
PAGE A5

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

LOUISE HAREL À CŒUR OUVERT

LA CHUTE D'UNE BATTANTE

Cette fois-ci, elle a tout perdu : ses élections et son parti. Celle qui n'avait connu que des succès a subi sa première défaite en 2009. Dimanche, elle en a vécu une encore plus brutale. L'entrevue exclusive qu'elle a accordée à Michèle Ouimet est-elle son testament politique ? Bilan d'un parcours difficile sur la scène municipale. PAGE A3

PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

RICHARD BERGERON RESTE… MAIS PAS PLUS DE DEUX ANS

Il s'appliquera à organiser le travail de l'opposition et à former les nouveaux élus. PAGE A2



EXCLUSIF APRÈS RYDER HESJEDAL ET MICHAEL BARRY

UN TROISIÈME CYCLISTE CANADIEN POURRAIT PASSER AUX AVEUX SPORTS

PHOTO JOEL SAGET, AGENCE FRANCE-PRESSE

PIERRE FOGLIA
LA RELIGION PAGE A5

PATRICK LAGACÉ
MOURIR DANS LA DIGNITÉ, EN DANGER DE MORT PAGE A8

STÉPHANIE GRAMMOND
GRILLÉS PAR UNE SURTENSION D'HYDRO AFFAIRES

VIA PAYE 50% DE VOTRE VOYAGE*
JUSQU'AU 13 NOVEMBRE!
* Des conditions s'appliquent. MC Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.
VIA Rail Canada

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Rob Ford songe lui aussi à présenter une Charte des valeurs.

Venez voir mon blogue ! **www.lapresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1



POLITIQUE MUNICIPALE

Richard Bergeron fait une croix sur la mairie

Le chef de Projet Montréal quittera la politique municipale d'ici deux ans

DAPHNÉ CAMERON

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron ne se représentera pas à la mairie en 2017 et passera le flambeau à d'ici deux ans. Il quittera par la suite la politique municipale, a-t-il déclaré, hier matin, entouré de tous les élus de son équipe, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.

« C'était ma troisième élection et c'était ma dernière. Je suis très fier de cette campagne, très fier d'avoir été un de ceux qui ont défini les enjeux. Très fier que nous ayons eu le même discours en public ou en privé, à l'est ou à l'ouest, devant les anglophones, les francophones et les allophones. Très fier d'avoir présenté 103 candidats et d'avoir fini avec 103 candidats », a-t-il affirmé à la presse.

M. Bergeron évalue qu'il restera entre 12 et 24 mois, le temps d'organiser le travail de l'opposition et de former les nouveaux élus. Au cours des prochains jours, Projet Montréal tendra la main à des élus des autres formations de l'opposition pour tenter de grossir leurs rangs. Mais pas question, dit Bergeron, de recruter d'anciens membres d'Union Montréal, le parti des maires déchus Gérald Tremblay et Michael Applebaum.

« Projet Montréal a doublé »

Il a aussi rejeté d'un revers de main les affirmations selon lesquelles son parti aurait « plafonné » dans ses appuis. « Projet Montréal a doublé. Nous sommes maintenant 28 élus, a-t-il souligné. Tous nos élus sortants ont été élus, sans exception, avec des percées dans Verdun, Sud-Ouest, Mercier Hochelaga-Maisonneuve, Outremont et Ville-Marie. »

Richard Bergeron prendra la place de sa colistière Janine Krieber. Or, elle a remporté les élections de justesse, avec seulement 91 voix de plus que le candidat vedette du maire Coderre, Philippe Schnobb. Denis Coderre a demandé un recomptage judiciaire.



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

Richard Bergeron évalue qu'il restera en poste entre 12 et 24 mois, le temps d'organiser le travail de l'opposition et de former les nouveaux élus.

Il s'agit d'un « manque d'élégance du maire Coderre qui, malheureusement, nous rappelle qu'il est Denis Coderre », estime Bergeron.

Quant à ses successeurs possibles, les noms des maires de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, respectivement François W. Croteau et Luc Ferrandez ont été évoqués durant la campagne. Pour l'instant, le maire Croteau affirme qu'il veut se consacrer aux citoyens de Rosemont. « Ce qui m'intéresse demain, c'est de gérer Rosemont–La Petite-Patrie. Dans 12 mois, on s'en reparlera », a-t-il laissé tomber.

Le maire Ferrandez a pour sa part quitté l'hôtel de ville sans répondre aux questions des médias.

À la fin de la conférence de presse, M. Bergeron a affirmé qu'il avait trouvé difficile le verdict des électeurs. « Comme candidat défait à la mairie de Montréal, je me sens triste, mais comme chef de Projet Montréal, je me sens fier. »

Avant de partir, il a serré la main du maire sortant Laurent Blanchard qui a écouté son allocution du fond de la salle.

« Comme candidat défait à la mairie de Montréal, je me sens triste, mais comme chef de Projet Montréal, je me sens fier. » — Richard Bergeron



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

Richard Bergeron, en 2002, alors qu'il était responsable des analyses stratégiques à l'AMT.

ENGAGÉ POUR MONTRÉAL

Né en 1955 à Alma, Richard Bergeron s'établit à Montréal en 1975 pour étudier. Il décroche des diplômes en urbanisme, en architecture et en aménagement urbain. Il devient président de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal en 1990, poste qu'il occupera deux ans. En 2000, il est nommé responsable des analyses stratégiques à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Il fonde Projet Montréal en 2004 et, l'année suivante, récolte 8,5 % des voix à la mairie. Il est alors élu pour la première fois au conseil municipal de Montréal comme conseiller municipal dans l'arrondissement Le Plateau–Mont-Royal. En 2009, son parti prend son envol avec l'élection de 14 candidats dans six arrondissements, dont deux maires d'arrondissement, ce qui fait de Projet Montréal la deuxième opposition à l'hôtel de ville. En 2013, il fait campagne sous le slogan « Intégrité, compétence, audace ». Il propose une plateforme de 73 engagements touchant notamment l'amélioration des transports en commun et l'aménagement de quartiers « à échelle humaine ».

— Gabrielle Duchaine

Qui sera le prochain chef?

GABRIELLE DUCHAINE

Richard Bergeron vient à peine d'annoncer son retrait de la vie politique qu'en coulisse, les noms de ses potentiels successeurs commencent déjà à circuler. *La Presse* vous les présente.

François W. Croteau

› Âge : 41 ans

Le nom du maire de Rosemont–La Petite-Patrie est sur toutes les lèvres. Même s'il a dit hier qu'il voulait « se consacrer aux citoyens de Rosemont », plusieurs le voient à la tête du parti. Et il ne ferme pas complètement la porte. « Ce qui m'intéresse, demain, c'est de gérer Rosemont–La Petite-Patrie. Dans 12 mois, on s'en reparlera », a-t-il laissé tomber.

L'étoffe d'un chef?

« C'est quelqu'un d'ambitieux, mais d'habile politiquement, estime la spécialiste des affaires municipales Danielle Pilette. « Il a mis en place plus ou moins les mêmes choses que sur le Plateau, mais sans antagoniser les gens comme l'a fait Luc Ferrandez. Même dans le parti, je ne pense pas qu'il se fasse des ennemis. Il pourrait incarner la continuité et le rajeunissement de Projet Montréal. »

Émilie Thuillier

› Âge : 34 ans

Cette jeune mère de famille traîne dans les coulisses de Projet Montréal depuis longtemps. Proche de Richard Bergeron, elle a été son attachée politique durant quatre ans avant de se faire elle-même élire. Elle a accédé à la vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal lors de la création d'une coalition après le départ de Gérald Tremblay.

L'étoffe d'un chef?

« L'expérience Mélanie Joly a montré que la candidature d'une femme à la mairie est bien reçue par les Montréalais, dit Danielle Pilette. Elle n'a pas une grande notoriété, mais elle a fait ses devoirs et elle est très vaillante. »

Luc Ferrandez

› Âge : 51 ans

Il va sans dire : le maire du Plateau suscite les passions. Malgré les salves de certains commerçants contre son plan d'urbanisme et les attaques venimeuses, il a été réélu avec 60 % des voix. La direction l'intéresse ? Il n'a pas rappelé *La Presse* pour répondre à la question.

L'étoffe d'un chef?

« Il est très présent dans son arrondissement, mais il n'est pas très présent à l'hôtel de ville, note Danielle Pilette. Est-ce qu'il a un intérêt pour l'ensemble de la ville ? Et pour les choses administratives ? Si oui, il ne l'a pas encore démontré. Sans oublier qu'il est loin de faire l'unanimité. »

Marc-André Gadoury

› Âge : 34 ans

Le leader parlementaire de Projet Montréal n'est pas connu du grand public. Mais il est respecté au sein de son parti. C'est l'élu le plus assidu au conseil municipal ; il n'a manqué aucune rencontre. Membre de Projet Montréal depuis les débuts, il a aussi milité au sein du Parti vert.

L'étoffe d'un chef?

« Il est très connu dans le parti. C'est un peu un pilier. Il ne fait pas de vague, dit Danielle Pilette. Il pourrait être une alternative si les autres candidats divisent trop les troupes. Un peu le candidat de la conciliation. »

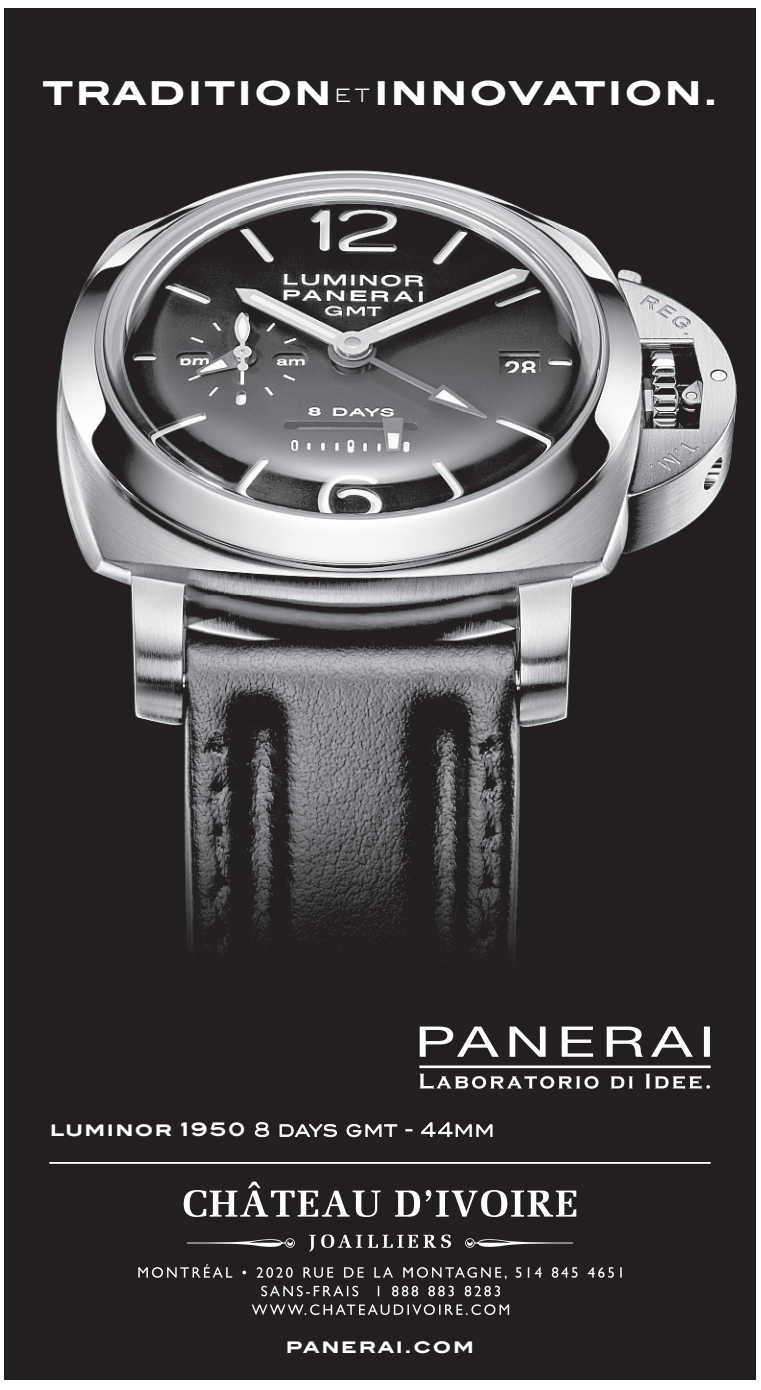






PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

« Le jour de l'assermentation, le 14, je vais faire mes boîtes », dit Louise Harel, qui aurait pourtant été prête à représenter ses électeurs encore quatre ans.

LES ADIEUX DE LOUISE HAREL

« La politique m'a quittée », dit l'ex-chef de Vision Montréal et ministre péquiste

Dimanche, Louise Harel a tout perdu : ses élections et son parti, Vision Montréal. Elle a rencontré notre journaliste Michèle Ouimet deux jours après sa défaite. Elle lui a parlé à cœur ouvert, sans masque ni formules toutes faites. Testament d'une femme que la politique a abandonnée.

MICHÈLE OUIMET

La première défaite, en 2009

« Je n'avais jamais subi de défaite de toute ma vie », dit Louise Harel.

Elle a encaissé sa première défaite en 2009. À 63 ans. Une défaite dure, amère. Elle a été battue par Gérald Tremblay, qui a été réélu en dépit des nombreux scandales qui s'étaient abattus sur son administration.

Elle a subi sa deuxième défaite quatre ans plus tard, à 67 ans, une défaite encore plus brutale, car elle a tout perdu : ses élections, son poste de chef de l'opposition et son parti, Vision Montréal. Balayée de la scène municipale. Dans quelques jours, elle va faire ses boîtes et quitter l'hôtel de ville pour toujours. Elle n'est pas prête. « J'aurais voulu faire un autre quatre ans, mais la politique m'a quittée. »

Louise Harel n'avait jamais perdu. En cinquième année du primaire, elle a été élue présidente de sa classe. Au collège Sainte-Marie, même scénario : élue haut la main. À l'université, elle a réussi à se hisser à la tête de la puissante Union générale des étudiants du Québec, qui regroupait toutes les universités. Lorsqu'elle s'est lancée en politique provinciale, elle a connu le même succès : sept fois candidate, sept fois élue. Un parcours sans faute.

Louise Harel s'était forgé une réputation de politicienne rusée, machiavélique, une femme à l'instinct infaillible.

Avant de se lancer en politique municipale en 2009, elle a eu un doute. « Je me suis demandé : "Si je perds, vais-je être capable, à l'âge que j'ai, d'accepter la défaite ?" »

Un doute prémonitoire.

L'instinct qui tue

Cet instinct dont elle est si fière l'a trahie pour la première fois en 2009 lorsqu'elle a décidé de se lancer dans la course à la mairie de Montréal. Elle a pris sa décision à la dernière minute, quatre mois avant le scrutin. Elle s'est alliée au chef de Vision Montréal, Benoit Labonté, un fédéraliste. Louise Harel était convaincue que l'alliance d'une souverainiste avec un fédéraliste ferait un malheur. C'est son instinct qui le lui disait, cet instinct légendaire qui ne l'avait jamais trompée.

« Mais Benoit Labonté m'a trahie », dit Louise Harel.

Elle fixe ses mains. La blessure est encore vive : la trahison, son instinct qui lui a fait défaut. Quatre ans plus tard, elle n'en revient toujours pas.

Au lendemain de la défaite de 2009, Louise Harel doute de tout. Elle décide de consulter une psychologue. « J'avais besoin de prendre une distance avec ces événements douloureux. Je ne comprenais pas comment j'avais pu me laisser berner par Benoit Labonté, moi qui avais toujours eu un instinct infaillible. Comment j'avais pu me faire avoir. Ça m'a ébranlée. Même aujourd'hui, c'est un questionnement. »

Elle lève la tête et me regarde. Ses cheveux blancs forment une couronne aérienne autour de sa tête. Son rouge à lèvres est trop rouge. Pour la photo, elle a emprunté du maquillage à son ancienne chef de cabinet, Soraya Martinez. M^me^ Harel est arrivée 15 minutes en retard à notre rendez-vous, emmitouflée dans un long chandail. Accrochée à son bras, une immense sacoche où s'égare son iPhone.

La trahison de Benoit Labonté est arrivée comme un coup de tonnerre deux semaines avant le scrutin. C'était un dimanche, Louise Harel s'était levée tôt. Elle était chez elle, la télévision allumée. Elle l'écoutait d'une oreille distraite. Puis elle a entendu les mots qui allaient faire basculer sa campagne. Benoit Labonté avait parlé six fois à Tony Accurso. L'entrepreneur par qui les scandales arrivent avait financé sa course à la direction de Vision Montréal en 2008. Pourtant, Labonté avait juré à Louise Harel qu'il ne connaissait pas Accurso.

« Je ne comprenais pas comment j'avais pu me laisser berner par Benoit Labonté, moi qui avais toujours eu un instinct infaillible. Comment j'avais pu me faire avoir. Ça m'a ébranlée. Même aujourd'hui, c'est un questionnement. »

« J'ai appelé Benoit et je lui ai dit : "Ou tu vas au studio de télé et tu démens tout, ou tu démissionnes." Il m'a dit : "Je démissionne." »

Louise Harel était sous le choc. Elle a mis ses deux mains sur le comptoir de la cuisine, elle a baissé la tête, puis elle s'est dit : « On va perdre. »

Cette fois-là, son instinct ne l'a pas trompée : elle a perdu.

La défaite de 2013

Encore une fois, Louise Harel décide d'unir ses forces avec un fédéraliste, Marcel Côté. Et encore une fois, elle croit qu'elle va gagner.

En 2009, elle était la vedette. En 2013, le rapport de force s'inverse, Marcel Côté est la vedette et Louise Harel, qui joue un rôle secondaire, est confinée dans les rideaux.

Dans le documentaire d'André Saint-Pierre diffusé à l'émission de Marie-France Bazzo, Marcel Côté et son équipe discutent du lancement de sa campagne, qui doit avoir lieu le 3 juillet.

Soraya Martinez demande : « Est-ce que Louise [Harel] est là, le 3 ? »

Marcel Côté répond : « C'est préférable qu'elle soit pas là. »

Soraya Martinez insiste : « Peut-être qu'elle peut être là, mais pas en avant ? »

La réponse de Côté est claire : « Elle sera pas en avant, c'est clair qu'elle sera pas en avant. »

Par contre, il insiste pour que la comédienne Caroline Néron monte sur la scène.

Louise Harel assistera au lancement, assise sur le bout d'une chaise droite dans le fond de la salle.

Pendant quatre ans, elle a tenu son parti à bout de bras. M. Côté, qui arrive à la dernière minute comme un cheveu sur la soupe, occupe toute la place.

« Avez-vous été tassée ? »

« C'est plus compliqué que ça », répond-elle.

Le 30 août, la décision du Directeur général des élections tombe : la loi ne permet pas la coalition de partis politiques. Vision doit donc se retirer au profit de Coalition Montréal.

« À partir de ce moment-là, dit Louise Harel, j'ai été effacée. »

Effacée ou non, la campagne ne lève pas.

« Comment avez-vous vécu cet effacement ? »

Elle réfléchit en jouant avec un crayon, puis elle dit : « Je n'ai pas d'amertume, mais un regret. Si je n'avais pas été effacée, on aurait mieux réussi. Les gens m'arrêtaient dans la rue et ils me demandaient pourquoi je ne me présentais pas. »

Le soir des élections, elle était convaincue qu'elle allait gagner dans son district, mais elle s'est fait battre. Elle avait pourtant été députée et ministre et avait régné sur l'est de Montréal pendant quelques décennies. Encore une fois, son instinct l'a trompée.

C'est son petit-fils de 16 ans, Julien, qui l'a consolée. Il lui a dit : « Grand-maman, c'est ingrat la politique, mais distoi que tu vas pouvoir passer plus de temps avec tes petits-enfants. »

« C'était une défaite crève-cœur, dit Louise Harel.

– Qu'est-ce qui n'a pas marché ?

– M. Côté avait toutes les qualités pour être maire, mais pas celles qu'il faut pour se battre. Ce n'était pas dans sa culture. »

Quand je l'ai rencontrée, elle revenait d'un dîner avec des bénévoles. Six femmes qui l'ont beaucoup aidée. Elles lui ont donné un bouquet de fleurs. Pour la première fois depuis dimanche, elle a pleuré.

L'avenir

Son image de matante et de grand-mère lui a peut-être nui. « Je ne représente pas la nouveauté. J'ai été au métro Frontenac à 7 h du matin pour rencontrer des électeurs. Je me suis rendu compte que les jeunes hommes dans la trentaine m'échappaient complètement. »

Regrette-t-elle de s'être lancée en politique municipale ?

Louise Harel hésite. Elle se tait, un long silence suivi d'un soupir. « J'espère ne pas en avoir, je me sonde. Je ne le sais pas encore. »

Elle veut enseigner et écrire un livre sur les règles non écrites en politique. Et suivre des cours d'anglais. Encore. « Je me promets d'être bilingue d'ici la fin de ma vie », dit-elle en riant.

Et la politique ?

Elle ne répond pas. Elle doit se demander qui voudra d'une femme qui a perdu son instinct.

UNE CARRIÈRE SUR QUATRE DÉCENNIES

- Élue députée péquiste de 1981 à 2007 dans l'est de Montréal.
- A été ministre des Communautés culturelles, de l'Emploi, de la Sécurité du revenu et des Affaires municipales. Elle a piloté le dossier des fusions.
- Élue chef de Vision Montréal le 29 juin 2009.
- Chef de l'opposition à Montréal de 2009 à 2013.

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous !	ARTS **8**	Horaire télévision	ARTS **6**
Astrologie du jour	AFFAIRES **16**	Loteries	**A16**
Bourses	AFFAIRES **14**	Monde	**A22-23**
Débats	**A24-25**	Petites annonces	AFFAIRES **4 et 15**
Décès	AFFAIRES **16**	Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo
Nuageux avec averses en matinée, maximum **10**. AFFAIRES **15**

JUSQU'AU 10 NOVEMBRE 2013

50% DE RABAIS*

SUR TOUS LES VÊTEMENTS ISOLÉS HIVER 2012 À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN

(excepté les articles Canada Goose)



30% DE RABAIS**

SUR TOUS LES NOUVEAUX VÊTEMENTS PRÊT-À-PORTER À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN

MINIMUM

25% DE RABAIS**

SUR TOUTES LES BOTTES D'HIVER À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN

BELOEIL - BROSSARD - LAVAL - OTTAWA - QUÉBEC

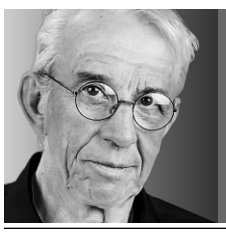
* Applicable aux ensembles, aux manteaux et aux pantalons uniquement, à prix régulier en magasin. Ne s'applique pas aux articles Canada Goose et aux articles de chasse.

** Certaines exceptions s'appliquent. Détails en magasin. En vigueur jusqu'au 10 novembre 2013.

SAIL

LA PLUS GRANDE DESTINATION PLEIN AIR

La religion



PIERRE FOGLIA
CHRONIQUE

Pas vendredi dernier, l'autre, Arianna a accouché d'un petit garçon à l'Hôpital général juif. Tout s'est très bien passé, son deuxième. Arianna est Italienne de Turin, comédienne. Zach le papa est de la Nouvelle-Écosse et marionnettiste. On est chez les artistes, un peu granoles sûrement puisqu'ils voulaient garder le placenta.

La chose était courante au début des années 70 dans ces communes où l'on réinventait l'amour et le monde. Une amie m'a déjà invité à partager son placenta. Je ne me souviens plus si elle allait le faire frire ou si on allait le manger cru. Non merci chérie, c'est gentil, mais je vais plutôt reprendre un peu de cassoulet.

On me dit qu'on ne le mange plus, ou très rarement, mais il arrive qu'on le porte chez quelque praticien de médecine traditionnelle chinoise qui en fera des pilules pleines de fer, bonnes aussi pour faire monter le lait, et pour relaxer l'utérus, et contre la dépression passe-partout. Je vois aussi, sur le Net, que les Chinois le consomment comme aphrodisiaque. Il est vrai que les Chinois consomment n'importe quoi comme aphrodisiaque, bien que depuis quelques années, ils se soient mis au Viagra comme tout le monde, ce qui a fait terriblement chuter le cours du placenta et de la corne de wapiti râpée.

Ah oui, il s'en trouve aussi qui enterrent le placenta et plantent un arbre dessus. Mais non, nono, il ne poussera pas des bébés dans l'arbre. C'est, me dit-on, une coutume amérindienne.

Mais revenons à Arianna et Zach. Les voilà dans la chambre, on prépare Arianna. Il y a là une infirmière. Au fait madame, l'informe Arianna, nous souhaitons garder le placenta.

L'infirmière leur explique qu'il faudra aller chercher la chose en pathologie où sont conservés les placentas au frigo.

Après l'accouchement, Zach se rend donc en pathologie pour récupérer le truc. Il y est reçu fraîchement. Holà, jeune homme, où vous allez comme ça avec vos grands pieds? Nous ne sommes pas autorisés à remettre le placenta à qui que ce soit, sauf à une autorité religieuse qui en ferait la requête.

Un curé? Ça prend un curé pour avoir le placenta de ma femme?

Un curé, oui. Ou encore la requête d'un salon funéraire.

Un salon funéraire? s'indigna Zach. Personne n'est mort. Une autorité religieuse? Ni lui ni sa femme ne sont croyants. Le samedi matin, Zach appelle l'ombudsman de l'hôpital, sa remplaçante en fait, une dame fort compréhensive: je vais vous aider, lui dit-elle. Je vais vous trouver un curé qui fera la requête.

Le lundi matin, les choses se compliquèrent. Quelqu'un à l'hôpital s'était avisé qu'un curé ne serait pas suffisant. Il faudrait absolument un rabbin. Après tout, on n'est pas dans un hôpital juif pour rien. Mais le curé avait déjà été commandé. Il arrive. Le voilà dans le couloir qui mène à la pathologie où il croise le rabbin qu'on a mobilisé aussi. Holà! Vont-ils se disputer le placenta?

C'est à moi!

Non! C'est à moi. Et le placenta qui revolerait partout comme dans un film de de Funès. Ben non, c'est pas arrivé. Tout au contraire, le rabbin et le curé se sont fait des politesses à la porte du labo de pathologie. Après vous, a dit le curé. Je n'en ferai rien, s'est effacé le rabbin... C'est finalement le curé qui a fait la requête et Zach a pu enfin partir son placenta sous le bras. Les pilules sont déjà faites, une cinquantaine. Arianna a commencé à les prendre. Elle se sent très bien, mais ça n'a rien à voir avec les pilules. C'est le genre de truc qui ne fait pas effet avant deux semaines.

Vous voulez que je la rappelle pour vous dire si c'est efficace?

Le bébé – faut pas oublier qu'il y a eu un bébé dans cette histoire-là, pas juste une poche de placenta –, le bébé se porte très bien. Il s'appelle Marlowe du nom d'un écrivain anglais maudit, contemporain de Shakespeare. Et voyez comme le hasard s'amuse, Marlowe était rebelle à la religion. Mon dictionnaire de littérature spécifie: «rebelle aux croyances religieuses qu'il trouvait toutes ridicules.»

Avouez qu'il n'avait pas tort.

ÉLECTIONS MUNICIPALES — Dans une démocratie éclairée, je veux dire sans bullshit, je veux dire sans pub, je veux dire qui serait un peu plus que de la communication, le choix pour le maire de Montréal se serait fait entre Marcel Côté et Richard Bergeron.

Parlez pour vous, monsieur le chroniqueur!

Non, justement, ici, je ne parle pas pour moi. Il ne s'agit pas de moi. Je parle pour vous. Pour l'ensemble des Montréalais. Je ne vous sermonne pas, je ne dis pas les Montréalais *auraient dû*, s'ils étaient allumés, voter soit pour Marcel Côté, soit pour Richard Bergeron.

J'affirme qu'ils auraient *effectivement* voté pour Marcel Côté ou Richard Bergeron si une loi électorale interdisait la bullshit, l'enflure, le vide qui se donne pour du plein, la séduction. Bref, si on pouvait concevoir – hélas non, je le sais bien –, si on pouvait imaginer une loi électorale qui limiterait la COMMUNICATION comme elle limite le financement par exemple.

Si la politique n'était pas 90 % communication, vous auriez opté soit pour le modèle de gestion que proposait Marcel Côté, soit pour la vision de Richard Bergeron. Vous connaissant un peu, vous auriez voté pour le modèle de gestion et M. Côté serait, aujourd'hui, maire de Montréal.

M. Coderre eût terminé troisième suivi de M^me^ Joly.

Question: Vous êtes sûrs que le plus grand danger pour la politique est la corruption et pas la communication qui, comme un grand vent, la vide de sens?

NOTA BENE — On me dit (mon boss) que lundi matin, Gabriel Nadeau-Dubois tenait à peu près les mêmes propos à la radio. Deux choses: je n'ai pas écouté une seule fois la radio le matin depuis le départ à la retraite de Homier-Roy. Le matin, je lis. L'autre chose: cela ne me dérange pas, mais alors vraiment pas de penser comme Gabriel Nadeau Machin.)

Amendes pour excès de vitesse

Les mineurs dans le viseur de Québec

EXCLUSIF

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec devrait hausser les amendes – actuellement plafonnées à 100$ – pour les conducteurs de moins de 18 ans arrêtés pour vitesse excessive, propose la Table québécoise de la sécurité routière.

Dans ses propositions au gouvernement, qui seront rendues publiques vendredi, la Table québécoise de la sécurité routière suggérera une série d'amendements aux lois québécoises et au Code de la route. Bien sûr, on proposera aussi une longue liste de programmes de sensibilisation et d'information, mais quelques recommandations sont passablement explicites.



PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE
La proposition d'une hausse des amendes n'a pas encore été chiffrée.

Ainsi, même si le groupe, présidé par le mathématicien de l'Université Laval Jean-Marie De Koninck, ne suggère pas de chiffre précis pour les amendes augmentées, il préconisera une hausse «significative». Actuellement, un jeune conducteur de moins de 18 ans n'est passible que d'une amende de 100$ même s'il est pris à conduire à une vitesse extrêmement dangereuse.

La proposition réjouira Robert Poëti, ancien policier devenu député libéral. «Même privilège, mêmes conséquences», a affirmé hier M. Poëti, joint par *La Presse*. Il avait proposé un projet de loi à ce sujet il y a quelques jours. Il dit avoir bon espoir que le gouvernement insère de telles dispositions dans une loi omnibus, à la condition qu'on prévoie un plafond pour ces amendes – 1000$, par exemple.

Nombre de passagers

Une autre mesure visant les jeunes conducteurs: après minuit, Québec devrait limiter le nombre de passagers dans un véhicule quand un mineur est au volant. En Ontario, on applique déjà ce concept: on ne peut en effet être quatre dans une voiture après minuit quand un jeune conduit.

La Table de sécurité routière appuiera aussi l'idée du «dépistage systématique aléatoire» pour permettre aux policiers d'intercepter des cas d'ivresse au volant. L'idée comporte des obstacles juridiques évidents, puisque la présomption d'innocence prévue aux chartes est un rempart contre ce genre d'interception à l'aveugle. Les tribunaux pourraient toutefois être appelés à se prononcer sur une demande d'opinion faite par le gouvernement.

Le groupe proposera aussi une réflexion pour les rues «partagées» – ces voies carrossables où on retrouve surtout des piétons et des cyclistes. La vitesse devrait être très limitée sur ces segments.

La table veut aussi que la conduite avec les facultés altérées par la drogue soit soumise aux mêmes sanctions que la conduite en état d'ébriété.

MÊME SI L'HALLOWEEN EST TERMINÉE, NOS OFFRES FONT PEUR.
POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.

Concessionnaires BMW de Montréal
bmwmontreal.ca
Le plaisir de conduire.MD

ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS 4 ANS 80 000 KM†

CRÉDIT DE 3 692 $***
BMW 320i xDrive 2013
384 $* Mensualités à la location. Montant dû à la livraison 2 637 $ et dépôt de sécurité 434 $.
0,9 %* Taux à la location jusqu'à 48 mois.
40 653 $** Prix de vente

CRÉDIT DE 6 500 $***
BMW 335i xDrive 2013
475 $* Mensualités à la location. Montant dû à la livraison 4 705 $ et dépôt de sécurité 562 $.
0,9 %* Taux à la location jusqu'à 48 mois.
52 053 $** Prix de vente


BMW 328i 2013 illustrée.

ESSAI ROUTIER GRATUIT 1-855-BMW-6782 testbmw.ca

BMW Canbec – Montréal
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871

BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269

Park Avenue BMW – Brossard
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415

BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400

Hamel BMW – Blainville
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050

BMW West Island
2000, aut. Transcanadienne Sud
514.683.2000

Modèle européen illustré. Certaines options peuvent ne pas être offertes au Canada. ***Applicable sur une transaction avec financement ou à la location seulement avec les Services financiers BMW. Cette réduction est incluse dans le paiement de location indiqué. **Offre à l'achat : le prix de vente est de 40 653 $/52 053 $, ce qui inclut le PDSF (39 900 $/53 800 $), le transport et l'inspection de prélivraison (2 095 $), la taxe sur la climatisation (100 $), la taxe de gestion des pneus (12 $), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 $) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. *Taux à la location offert par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW 320i xDrive 2013/ BMW 335i xDrive 2013 en stock. Offre à la location : 39 900 $/53 800 $ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 0,9 %, avec un acompte de 0 $/2 000 $, pour des mensualités de 384 $/475 $. Un montant de 3 071 $/5 267 $ est exigé à la signature du contrat de location, qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalant à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 18 753 $/23 672 $. L'obligation locative totale est de 20 691,90 $/27 115,79 $. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 16 000 km; 0,15 $ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 29 novembre 2013. †Les véhicules BMW 2013 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. © 2013 BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

COMMISSION CHARBONNEAU

Dupuis, le maillon entre le crime organisé et le Fonds FTQ

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

La commission Charbonneau tente de démontrer que Jocelyn Dupuis servait de porte d'entrée au Fonds de solidarité FTQ pour le crime organisé.

Le procureur Denis Gallant a continué à mettre au jour les nombreuses connaissances du témoin dans le crime organisé québécois, tant chez les motards criminels qu'au sein de la mafia italienne. Parmi ces connaissances, Jocelyn Dupuis a même confirmé avoir été présenté à Vito Rizzuto ainsi qu'à ses deux fils, Leonardo et «celui qui s'est fait décéder», Nick junior. Il s'est toutefois dit incapable de se souvenir qui l'avait présenté à ceux-ci.

En ce qui concerne les autres membres du crime organisé, Jocelyn Dupuis a affirmé les avoir connus par l'entremise de son vieil ami Giovanni Johnny Bertolo, «C'est une coïncidence si Johnny Bertolo vous présente juste des bandits?», s'est étonné Me Gallant. Le témoin a tenu à défendre la mémoire de son bon ami assassiné par balles en 2005 après avoir purgé une peine de prison, disant que celui-ci avait été toute sa vie un ardent syndicaliste.

Reste que le témoin a laissé tomber durant son interrogatoire que ces connaissances dans le monde interlope lui ont valu la visite d'enquêteurs du Federal Bureau of Investigation (FBI), la police fédérale américaine, alors qu'il se trouvait en Floride.

L'écoute électronique démontre que ses connaissances n'hésitaient pas à l'appeler pour obtenir son «aide». Jocelyn Dupuis a reconnu avoir «fait cheminer» les dossiers de proches du crime organisé auprès du Fonds de solidarité FTQ. «Si je comprends bien, la minute où une compagnie vous semblait pouvoir fructifier, peu importe d'où ça vient, qui investit là-dedans, pour vous, c'était correct. Même si ça provient des Hells ou de la mafia?», a résumé la juge France Charbonneau.



PHOTO DÉPOSÉE À LA COMMISSION CHARBONNEAU

Raynald Desjardins, acteur du crime organisé, et Jocelyn Dupuis, anciennement du Fonds FTQ, en des temps plus heureux.

Jocelyn Dupuis a reconnu avoir «fait cheminer» les dossiers de proches du crime organisé auprès du Fonds de solidarité FTQ.

«Pour moi, si la compagnie est légale et investit dans la société, le reste, ça ne me concerne pas», a répondu Jocelyn Dupuis.

Intervention mystérieuse

Le témoin a notamment reconnu être intervenu pour relancer le chantier de construction d'un hôtel à la demande d'un proche de la mafia italienne. Sa mémoire rafraîchie par l'écoute électronique, Jocelyn Dupuis a confirmé avoir été approché en juillet 2008 par Tony Volpato, connu pour ses liens avec Vito Rizzuto et Frank Cotroni senior. «Peux-tu aider un ami à moi qui, peut-être, va être bon pour toi aussi? C'est un gros, gros, gros contracteur», l'entend-on dire dans une conversation interceptée par la police.

Même si le problème ne touchait en rien la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis dit être intervenu «parce qu'entre syndicats, on s'entraide». Si le témoin ne se rappelait pas, hier, la nature de son intervention, il se rappelait clairement ne jamais avoir reçu 150 000$ pour son aide, comme le suggérait Me Gallant.

Devant les réponses souvent évasives et les trous de mémoire du témoin, Me Gallant a fini par prendre Jocelyn Dupuis de front. «Avez-vous peur de ces gens?» «Je n'ai pas peur de personne. Je fais juste dire que je ne m'en souviens pas.»

Factures embarrassantes

Plus tôt hier, Jocelyn Dupuis a par ailleurs reconnu devant la commission Charbonneau s'être fait rembourser par la FTQ-Construction des dépenses qui n'avaient aucun lien avec les relations de travail. Le procureur Denis Gallant a déballé la longue liste de factures que Jocelyn Dupuis a présentées au syndicat pour se faire rembourser. Plusieurs de ces repas ont eu lieu avec des dirigeants de la firme de décontamination Carboneutre et autres entreprises pour qui Dupuis tentait d'obtenir du financement de la part du Fonds de solidarité FTQ.

«En quoi ces personnes sont-elles liées à la FTQ-Construction?», s'est étonné Me Gallant. «Dans mes fonctions, ce n'était pas limité à ce que je rencontre des personnes à l'extérieur du mouvement de l'industrie de la construction», a expliqué le témoin. En fait, il a même reconnu avoir présenté des factures pour des repas pris alors qu'il était non pas au travail, mais en vacances, notamment pour un repas à West Hollywood, en Californie.

Le montant de ces factures n'a pas été rendu public afin d'éviter de nuire au procès pour fraude de Jocelyn Dupuis. L'écoute électronique entendue cette semaine donne certains indices. Dans une conversation, Dupuis disait trouver anormal qu'un entrepreneur paie une bouteille de vin à 300$ s'il ne pouvait en payer d'aussi bonnes.

LE FONDS POUR PAYER LA DETTE DE CARBONEUTRE

La firme de décontamination Carboneutre comptait sur le financement du Fonds de solidarité FTQ pour rembourser ses nombreuses dettes, totalisant 4,2 millions, révèlent des documents saisis par les policiers chez Jocelyn Dupuis. Du 10 au 15 décembre 2008, l'entreprise a signé une série de lettres dans lesquelles elle reconnaissait devoir d'importantes sommes à 12 créanciers qu'elle s'engageait à rembourser à la réception d'un financement du Fonds. À l'époque, Jocelyn Dupuis faisait pression pour obtenir un financement d'au minimum 4,5 millions. Questionné hier, le témoin a refusé d'admettre que la firme était «toute croche» au moment de demander un investissement du Fonds. Aujourd'hui encore, il croit dans le procédé de décontamination développé par Carboneutre.
— Pierre-André Normandin

UN CHÈQUE DE 56 000$ D'ACCURSO

L'entrepreneur Tony Accurso a signé un chèque de 56 437$ à l'ex-syndicaliste Jocelyn Dupuis, alors que les deux hommes étaient à couteaux tirés quelques mois plus tôt. Le témoin a reconnu avoir travaillé pour l'entrepreneur pour l'aider à décrocher un contrat lors de la troisième phase du chantier Alouette, projet qui ne s'est jamais concrétisé. Vague sur son soudain rapprochement avec l'entrepreneur qu'il promettait pourtant de dénoncer publiquement en avril 2009, Jocelyn Dupuis a assuré qu'il n'avait pas conclu de pacte avec Tony Accurso pour éviter de se nuire mutuellement devant la Commission.
— Pierre-André Normandin



Étude sur les nouveaux médicaments contre le cancer

Des milliers de Canadiens touchés par les délais d'approbation

EXCLUSIF

PASCALE BRETON

La santé et l'espérance de vie de quelque 5000 Canadiens sont directement touchées par la lenteur de Santé Canada et des provinces à approuver certains médicaments contre le cancer, révèle une étude que *La Presse* a obtenue.

Après s'être penché l'an dernier sur l'écart entre le Canada et les États-Unis concernant les délais d'approbation de nouveaux médicaments contre le cancer, l'Institut Fraser étudie maintenant l'impact que ces délais entraînent.

L'étude intitulée *Potential Patients Impacted by Delayed Access to Five Oncology Drugs in Canada* indique que la lenteur du processus d'approbation des nouveaux médicaments, tant en ce qui concerne la réglementation que le remboursement, pourrait nuire à l'état de santé de plus de 5000 Canadiens.



PHOTO ARCHIVES THE NEW YORK TIMES

L'étude indique que la lenteur du processus d'approbation des nouveaux médicaments, tant en ce qui concerne la réglementation que le remboursement, pourrait nuire à l'état de santé de plus de 5000 Canadiens.

1696 années-patients

Cinq nouveaux médicaments sortis sur le marché de 2003 à 2011 ont été évalués: Avastin, Halaven, Jevtana, Tarceva et Torisel.

Si les patients y avaient eu accès, ils auraient pu gagner jusqu'à 1696 années–patients, avance l'étude. Une prolongation de vie qui pourrait représenter entre 339,2 et 559,6 millions de dollars.

« C'est une estimation. Il est très difficile d'évaluer le coût d'une vie. [...] Mais c'est clair qu'il y a beaucoup de personnes atteintes d'un cancer qui peuvent être touchées », explique Nigel Rawson, fellow senior à l'Institut Fraser et co-auteur de l'étude.

Des délais importants existent pour l'approbation initiale par Santé Canada, puis en ce qui a trait au remboursement du médicament par chacune des provinces.

Les chercheurs ont constaté que le délai d'approbation au Canada nécessitait de 205 à 591 jours de plus qu'aux États-Unis, selon le médicament.

De plus, seuls l'Avastin, le Tarceva et le Torisel ont bénéficié d'un processus d'évaluation et d'approbation prioritaire au Canada, alors qu'aux États-Unis, les cinq médicaments avaient bénéficié de ce processus accéléré.

L'étude de l'Institut Fraser démontre aussi que les gens atteints d'un cancer n'ont pas le même accès aux médicaments selon la province où ils résident.

Certaines provinces acceptent de les rembourser alors que d'autres le refusent. De trois ans et demi à quatre ans et demi peuvent s'écouler avant qu'un médicament soit approuvé et remboursé dans toutes les provinces.

« Il existe une iniquité dans le fait que certaines provinces approuvent un médicament plus rapidement que d'autres », constate M. Rawson.

À la fin du mois de juin 2013, Tarceva et Avastin étaient remboursés dans toutes les provinces, mais à certaines conditions variant de l'une à l'autre. Torisel était remboursé dans neuf provinces, tandis que Jevtana était remboursé dans trois provinces et Halaven dans une seule.

M. Rawson propose la mise en place d'un mécanisme qui ferait en sorte que lorsqu'une province a terminé son évaluation et approuve le remboursement d'un médicament, les autres aient accès à cette analyse pour l'autoriser à leur tour.

Un processus complexe à mettre en place puisque chaque province possède sa propre expertise. Au Québec, c'est l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) qui est chargé d'étudier les coûts-bénéfices et la valeur thérapeutique d'un nouveau médicament, avant de faire une recommandation au ministre.

L'étude de l'Institut Fraser est publiée alors que la Coalition Priorité Cancer a souvent dénoncé publiquement la difficulté pour certaines personnes atteintes d'un cancer d'avoir accès à des médicaments novateurs.

Prix de journalisme en loisir *La Presse* s'illustre à trois reprises

Les journalistes de *La Presse* se sont illustrés, hier, en remportant les honneurs à trois reprises lors de la 29e cérémonie du Prix de journalisme en loisir, à Montréal. Violaine Ballivy a reçu les grands honneurs dans la catégorie Quotidiens pour son texte « Le plus beau village du Québec : sourires de Ville-Marie », où elle dépeint cette petite municipalité de l'Abitibi-Témiscamingue comme un trésor caché. Silvia Galipeau a été récompensée pour son reportage « Bienvenue aux princesses », qui a terminé en troisième position dans la catégorie Internet. C'est la première fois de sa courte histoire qu'un reportage pensé, conçu et écrit pour *La Presse+* s'illustre dans un concours de journalisme. La journaliste Andrée Lebel a terminé en troisième position dans la catégorie Quotidiens pour son dossier « Économusées : des artisans passionnés ».

Le Prix de journalisme en loisir, remis par le Conseil québécois du loisir, récompense les reporters qui s'efforcent de faire connaître les bienfaits individuels, sociaux, culturels, environnementaux et économiques du loisir.

— La Presse

Votre fidélité vous mène vers de nouveaux sommets.

LE PROGRAMME DE FIDÉLISATION COALISÉ PAR EXCELLENCE DU CANADA S'ENGAGE À VOUS EN OFFRIR PLUS.

En 2014, Distinction, notre nouveau programme de reconnaissance, offrira ces avantages spéciaux aux membres qui accumulent le plus :

NIVEAUX DE MILLES RÉDUITS
et autres avantages exclusifs sur les primes aériennes

OFFRES DE MILLES-BONIS
sur les vols d'Air Canada, les séjours à l'hôtel et plus encore

TRAITEMENT PRÉFÉRENTIEL ET PRIVILÈGES
comprenant des offres de primes exclusives

Distinction comporte trois niveaux d'avantages accessibles en fonction du nombre de milles accumulés : dArgent, dNoir et dDiamant. Plus élevé sera votre niveau Distinction, plus grands seront vos avantages. Découvrez comment accéder au statut Distinction, ainsi que d'autres changements importants à venir dans le programme Aéroplan en 2014.

aeroplan.com/nouveauxsommets

distinction aeroplan

ACTUALITÉS

Mourir dans la dignité, en danger de mort



PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE



PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

La semaine dernière, le projet de loi piloté par Véronique Hivon a pu passer à l'étape suivante, l'étude « article par article », 86 députés ayant voté pour le faire cheminer.

C'était il y a deux ans. L'Assemblée nationale avait parlé d'une seule voix en adoptant à l'unanimité les recommandations de la commission spéciale Mourir dans la dignité. La porte était ouverte pour un projet de loi qui, un jour, permettra aux Québécois de recevoir une aide médicale pour mettre fin à leurs jours, dans le cas d'une maladie grave et en phase terminale.

Le gouvernement de Jean Charest n'a jamais mis le projet de loi au feuilleton. C'est le Parti québécois qui l'a fait, après son élection. Ce projet de loi est dans la machine à saucisse parlementaire.

Vu l'unanimité de 2011, on croyait bien que le vote sur le principe du projet de loi sur l'aide médicale à mourir, la semaine dernière, se déroulerait sans anicroche.

Ce ne fut pas le cas : 26 députés, dont 25 libéraux, ont voté contre. Le projet de loi piloté par Véronique Hivon a donc pu passer à l'étape suivante, l'étude « article par article », 86 députés ayant voté pour le faire cheminer.

■■■

Le député libéral Pierre Reid, qui était membre de la commission spéciale qui a remis son rapport en 2011, ne s'est pas inquiété de cette opposition nombreuse et imprévue dans les rangs libéraux.

« Je crois que ça va simplement bonifier le projet de loi. On va avoir une richesse de texte, qui va servir à aider médecins et fonctionnaires à interpréter la loi, dans l'avenir, s'ils cherchent des clarifications, en cas de contestations. »

Et cela est vrai. Et c'est ce que le chef libéral Philippe Couillard m'a dit, en me jurant que même s'il voit le danger de l'« euthanasie active » dans le projet de loi actuel, il n'a « pas de doute qu'un bon travail parlementaire puisse régler cela ».

En commission parlementaire, chacun va pouvoir peser et soupeser le poids de chaque adjectif, de chaque virgule de cette loi qui ferait du Québec un des rares États dans le monde où un citoyen pourrait réclamer de l'aide pour mettre fin à ses jours.

Mais j'ai parlé à des députés, ces derniers jours. Et je peux dire ceci : je ne partage pas l'optimisme de M. Reid.

Cette commission spéciale a été une belle et grande chose, tant par le sérieux de sa démarche que par son caractère non partisan.

Mais peut-être que ça empêche de dire des évidences, aussi. En voici une : si le PQ ne parvient pas à faire adopter ce projet de loi dans cette Assemblée nationale minoritaire, il ne faudra pas compter sur un éventuel gouvernement libéral pour en parrainer un autre.

*Si le **PQ** ne parvient pas à faire adopter ce projet de loi dans cette Assemblée nationale minoritaire, il ne faudra pas compter sur un éventuel gouvernement libéral pour en parrainer un autre.*

Pardonnez le jeu de mots à cinq *cennes*, mais le projet de loi sur l'aide médicale à mourir est en danger de mort.

■■■

Pendant deux ans et demi, des parlementaires de tous les partis ont parcouru le Québec et sont allés à l'étranger pour explorer les enjeux de fin de vie. Traduction : comment permettre et encadrer la décision de mettre fin à ses jours, dans le cas d'une maladie grave.

C'est pourquoi, même aujourd'hui, les députés de tous les partis ne font pas de petite politique avec le projet de loi de Véronique Hivon. Les péquistes, par exemple, se sont gardés d'exprimer leur déception devant ces 25 libéraux opposés au principe même du projet de loi.

Le débat politique est entouré d'une atmosphère feutrée propre aux salons funéraires, où personne n'a rien de méchant à dire sur le compte de personne. C'est à l'honneur de tout le monde. Je le dis sans sarcasme.

On dira que 86 députés qui votent pour le projet de loi, contre 26 qui s'y opposent, c'est 76 % d'appui et que cela reflète les 80 % de Québécois qui – sondage après sondage – sont en faveur d'une forme d'aide médicale à mourir. Et que cela est de bon augure, qu'importe la couleur du gouvernement en place.

Mais avec 25 députés qui ont choisi de s'opposer au principe même de la poursuite des débats, qui utilisent lourdement le mot « euthanasie » et qui, parfois, évoquent de façon subliminale le fallacieux argument de la pente glissante, il faut être aveugle pour ne pas voir cette évidence politique : la députation libérale est trop divisée sur la fin de vie pour piloter un projet de loi là-dessus, un jour.

■■■

Dans ce débat, les opposants – je ne parle pas des députés – au projet de loi 52 ont été souvent bruyants et sans scrupules dans l'utilisation d'arguments à faire frémir dans ce débat sensible.

Si l'idée de pouvoir choisir le moment de votre mort est importante, ce serait le bon moment de le faire savoir à votre député. Pour l'instant, un député incertain pourrait être tenté de croire que ceux qui parlent fort, dans ce débat, sont plus nombreux qu'ils ne le sont dans le réel…

☐ Garder votre argent ?
☐ Faire fructifier votre argent ?
☑ Oui.

Le CPG Accélérateur Plus BMO de 3 ans offre les deux.

Obtenez les avantages d'un compte d'épargne et d'un placement. Des rendements garantis qui augmentent année après année et la possibilité d'encaisser votre placement chaque année. L'offre spéciale de taux prenant fin le 30 novembre, demandez-nous dès aujourd'hui comment vous pouvez commencer à épargner tout en investissant. Passez en succursale ou visitez bmo.com/accelerateurplus pour prendre rendez-vous en ligne.

1,55 % 1 an*
2,00 % 2 ans*
2,15 % 3 ans*

BMO Banque de Montréal
Ça a du sens. Profitez.MD

* Intérêts versés annuellement ou composés annuellement et payés à l'échéance. Des conditions s'appliquent. MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

Canon

Une qualité d'image inégalée

Économisez jusqu'à 350$



3 *Viseur Zacuto Z-Finder Pro 3X*
**359,99$** — Rég. 399,99$

4 *Lampe DEL Lumahawk LMX-LD312AS*
**299,99$** — Rég. 364,99$

5 *Support SHAPE Composite Fiction*
**1 499,99$** — Rég. 1 699,99$

6 *Support SHAPE Follow Focus Friction Clic*
**449,99$** — Rég. 499,99$

Canon

1 *Obj. EF 24-70mm f/2.8L II USM*
**1 999,99$** — Rég. 2 349,99$

2 *Boîtier EOS 5D Mark III*
**3 299,99$** — Rég. 3 499,99$

Accord D Desjardins — Financement disponible en magasin

Canon



Ensemble EOS Rebel SL1 avec 18-55mm IS STM
**659,99$** — Économisez 170$ — Rég. 829,99$

Le reflex le plus petit et le plus léger
- 18 mégapixels, jusqu'à 25 600 ISO
- Vidéo HD intégrale avec AF continu
- Écran tactile 3po, jusqu'à 4 ips

Canon



Boîtier EOS 6D Wi Fi
**1 799,99$** — Économisez 100$ — Rég. 1 899,99$

Libérez votre vision
- 20,2 mégapixels, capteur plein format
- Design léger et robuste, jusqu'à 102 400 ISO
- Vidéo HD 1080p, Wi-Fi et GPS intégré, 4,5 ips

SONY



Boîtier A77
**899,99$** — Économisez 100$ — Rég. 999,99$

Ens. A77 avec 16-50mm f/2.8
**1 549,99$** — Économisez 250$ — Rég. 1 799,99$

SIGMA



Obj. 35mm f/1.4 DG HSM
(Pour Canon, Nikon ou Sony)
**899,99$** — Économisez 100$ — Rég. 999,99$

Objectif standard à grande ouverture
- 4 lentilles SLD et 1 FLD
- Moteur Hyper Sonic (HSM)
- Ouverture maximale de f/1.4

Canon



Obj. EF 24-105mm f/4L IS USM P.O.M.
**899,99$** — Économisez 500$ — Rég. 1399,99$

Zoom standard
- Stabilisateur d'image jusqu'à trois crans
- 3 lentilles asphériques, 1 élément UD
- Étanche à l'humidité et à la poussière

SONY



Ens. NEX-5TL avec 16-50mm OSS Wi Fi
**649,99$** — Économisez 50$ — Rég. 699,99$

NEX 55-210mm f/4.5-6.3 OSS
**339,99$** — Économisez 60$ — Rég. 399,99$

SONY



DSC-QX10 Wi Fi
**239,99$** — Économisez 10$ — Rég. 249,99$

Pour téléphone intelligent
- 18 mégapixels, NFC/Wi-Fi
- Zoom optique 10x grand-angle
- Téléphone non inclus

SONY



Cyber-shot RX100
PRIX EXCLUSIF EN MAGASIN SEULEMENT — Rég. 649,99$

L'appareil compact professionnel
- 20,2 mégapixels, grand capteur
- Zoom optique 3,6x grand-angle, f/1.8
- Vidéo HD 1080p, contrôle manuel

Lexar



Carte Pro 16Go 600x SDHC UHS-1
**49,99$** — Économisez 10$ — Rég. 59,99$

Carte Pro 32Go 600x SDHC UHS-1
**79,99$** — Économisez 20$ — Rég. 99,99$

thinkTANK photo



Sac Mirrorless Mover 5
**44,99$** — Économisez 10$ — Rég. 54,99$

Sac Mirrorless Mover 20
**69,99$** — Économisez 10$ — Rég. 79,99$

SONY



Handycam PJ790V
**1 499,99$** — Économisez 200$ — Rég. 1 699,99$

Qualité audio supérieure
- HD intégrale 60p/24p, CMOS 1/2,88po
- Objectif Carl Zeiss10x, contrôle manuel
- Mémoire flash 96 Go, projecteur intégré

Canon



XA20
**1 999,99$** — Économisez 200$ — Rég. 2 199,99$

XA25
**2 499,99$** — Économisez 200$ — Rég. 2 699,99$

VENTE ET LOCATION | LABORATOIRE PHOTO | ATELIERS DE PHOTO ET VIDEO | Lozeau.com

⇨ **DÉPT. COMMERCIAL 514 274 4428** | SERVICE DE RÉCLAMATION D'ASSURANCE | RÉPARATION ET ENTRETIEN

6229, SAINT-HUBERT, MONTRÉAL | **T** 514 274 6577 | **DÈS 8H** EN SEMAINE ET 9H LES FINS DE SEM.

Lozeau — L'EXPÉRIENCE PHOTO VIDÉO

Offres valides du 7 au 13 novembre 2013. **Quantités limitées.** Photos peuvent différer. **Aucune commande spéciale.** « Lozeau », les logos Lozeau et tous slogans, images et symboles relatifs à Lozeau sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de L.L.Lozeau Ltée.

Je suis
une battante,
impliquée
dans la lutte
contre le
cancer.

Brunet, c'est plus
de 150 pharmaciens
propriétaires affiliés
impliqués dans leur
communauté.

Rencontrez-les à
/pharmaciesbrunet



Brunet

Votre santé, c'est tout ce qui compte

ACTUALITÉS

Les faux billets en chute libre

La répression policière et les nouveaux billets de polymère de la Banque du Canada, qui lance d'ailleurs ses nouvelles coupures de 5 et 10 $ aujourd'hui, sont à l'origine de la chute du nombre de faux billets au Canada au cours des dernières années. Les autorités ont cependant trouvé récemment de faux billets de polymère en Colombie-Britannique.



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

La GRC évalue à 27 le nombre de billets contrefaits sur un million en circulation. C'est le niveau le plus bas depuis des décennies au Canada.

DANIEL RENAUD

En 2004, le Canada détenait le record peu enviable du plus grand nombre de billets contrefaits en circulation dans les 10 pays les plus industrialisés. Les pertes directes s'élevaient à au moins 13 millions, selon le *Rapport d'évaluation Stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon*, que *La Presse* a obtenu.

Aujourd'hui, le nombre de faux billets en circulation a chuté de plus de 90 % au pays. Les pertes s'élèvent à environ deux millions par année, et le Canada est devenu, sur ce plan, l'un des plus performants parmi les 10 pays les plus industrialisés.

La création, en 2007, de trois équipes intégrées de lutte contre la contrefaçon, chapeautées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Vancouver, Toronto et Montréal, n'est pas étrangère à cette situation. Au cours des six dernières années, les enquêteurs de la GRC et leurs collègues des corps de police provinciaux et municipaux ont multiplié les opérations contre les faussaires. L'autre coup de massue a été asséné par la Banque du Canada qui, depuis novembre 2011, a émis des billets de 100, 50 et 20 $ en polymère, très difficiles à reproduire. Historiquement, le billet de 20 $ est celui qui est le plus souvent contrefait, et il est maintenant une proie beaucoup moins facile.

« Actuellement, au Canada, on est à 27 billets contrefaits pour un million. C'est le niveau le plus bas depuis des décennies, et ça continue de descendre. La répression policière a contribué à la baisse des faux billets, mais l'apparition du billet en polymère, c'est ce qui a achevé le taux de contrefaçon », résume le caporal Daniel Michaud, patron de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon (EILC) de la GRC au Québec.

Aujourd'hui, le nombre de faux billets en circulation a chuté de plus de 90 % au pays.

Ne pas baisser la garde

Mais le consommateur ne doit pas s'endormir pour autant. Alors qu'historiquement cette place était occupée par l'Ontario, le Québec est maintenant la province où circulent le plus de billets contrefaits, avec plus de 50 % de tous les faux billets.

Il s'agit généralement d'anciens billets de papier, mais 200 faux billets de 100 $ en polymère ont tout de même été découverts dans une municipalité de la Colombie-Britannique au début de l'année. Plus près de nous, moins d'une dizaine de faux billets de 20 $ en polymère de mauvaise qualité ont été saisis à Montréal l'année dernière et cette année.

« On sait que la technologie va toujours en s'améliorant. Les faux billets de polymère sont apparus en Colombie-Britannique. Il y en a eu dans d'autres pays. Pour le moment, ces faux billets sont rares, mais ils existent. Il faut donc que les gens soient conscients, qu'ils ne fassent pas confiance aveuglément à leurs billets et qu'ils les examinent. Lors d'une transaction, nous devenons responsables d'un billet contrefait et nous perdons l'argent si nous l'acceptons », explique le caporal Michaud.

Depuis les dernières années, les faussaires ont visiblement été contraints de se tourner de plus en plus vers la fraude par cartes de débit et le vol d'identité, qui font également partie du mandat des Équipes intégrées de lutte contre la contrefaçon. Les enquêteurs du Québec suivent les tendances, eux qui ont accusé une soixantaine de suspects de vol par cartes bancaires dans un projet baptisé Chapitre, en mai 2012.

— Avec la collaboration de William Leclerc

Départager le vrai du faux

Nous avons demandé au caporal Daniel Michaud, patron de l'Équipe intégrée de lutte à la contrefaçon (EILC) de la GRC, de nous expliquer les principaux éléments de sécurité à scruter sur les nouveaux et les anciens billets de 20 $.



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

VRAI VIEUX BILLET DE 20 $

La surface : le billet est en papier avec une texture légèrement cotonnée.

La mosaïque : la bande holographique change de couleur lorsqu'on incline le billet. Le chiffre 20 et une feuille d'érable apparaissent.

Les fantômes 1 : le visage de la reine Élisabeth II apparaît dans la zone pâle située à la gauche du chiffre 20 écrit en gros.

Les fantômes 2 : un petit chiffre 20 apparaît et disparaît à la gauche du visage fantôme de la reine lorsqu'on incline ou pose à plat le billet.

La précision : le chiffre 20 en position verticale, qui se trouve à la gauche du gros chiffre 20, doit être bien tracé et aligné.

La continuité : la ligne qui apparaît à la droite du billet doit être continue à la lumière et pointillée à l'arrière lorsque le billet est incliné.

– Daniel Renaud

NOUVEAUX BILLETS DE 20 $

La surface : le billet de polymère est plus lisse que celui en papier.

La résistance : il est quasi impossible de le déchirer à mains nues. Par contre, il se coupe aisément avec des ciseaux ou un couteau.

Les reflets : l'hologramme de la fenêtre principale change de couleur lorsqu'on incline le billet.

Les fantômes 1 : le chiffre 20 apparaît dans l'hologramme et le long de la fenêtre principale.

Les fantômes 2 : le visage de la reine Élisabeth II apparaît dans la fenêtre.

Le verso : les mêmes images fantômes apparaissent dans la fenêtre, même au verso du billet.

La texture : la surface est légèrement bombée sur les épaules de la reine, sur le principal chiffre 20 et sur les mots Banque du Canada.

Les effets : on collant l'œil sur la petite fenêtre, à gauche, le détenteur verra une feuille d'érable, une petite fleur et le chiffre 20.

DeSerres

JEUX ET JOUETS CRÉATIFS



Jusqu'au 31 décembre 2013

Consultez notre brochure en magasin ou sur **deserres.ca** pour connaître nos autres produits en solde.

NOUVEAUX MAGASINS
À BOUCHERVILLE ET DRUMMONDVILLE

39,99

ENSEMBLE DE CONSTRUCTION LEGO
La poursuite ultra rapide
LGT60007

5 ANS ET +



NOUVEAU

16,97 ch.

PYRAMIDES RONDES
Dix pièces empilables en carton coloré. Thèmes au choix : gourmandise ou course.
QJ02829, QJ02828

0 À 3 ANS





126 cm



PRIX DE LANCEMENT

59,97

CHEVALET
Tableau incluant 13 accessoires. Pieds ajustables et hauteur réglable de 91 à 126 cm
J07582

3 ANS ET +



19,97 ~~22,99~~

MALLETTE EN BOIS POUR JEUNE ARTISTE
Contient 88 pièces : feutres, pastels, pastilles d'aquarelle, crayons de bois, pinceaux, etc.
OD002

3 ANS ET +

ÉPARGNEZ 10 $

39,97 ~~49,99~~ ch.

COFFRET CHEVALET EN BOIS PÉBÉO JE SUIS UN ARTISTE!*
12 tubes de peinture acrylique de 12 ml, 2 pinceaux et une palette
P374796

*Non peint

5 ANS ET +



NOUVEAU

39,99 ch.

LE LABO DÉFIS
30 records scientifiques à battre, seul ou entre amis
RDP046-4

8 ANS ET +





NOUVEAU

21,99

ENSEMBLE DE COLLIMAGE ÉCOLO
Album de 40 pages en papier écologique, 330 autocollants et tous les accessoires nécessaires pour créer des pages uniques!
ALX166W

5 ANS ET +

32,99 ch.

L'ATELIER PEINTURE AUX DOIGTS PÉBÉO
Gouache opaque sans odeur et lavable à l'eau savonneuse. 37 pièces dans une mallette de transport
P633502

3 ANS ET +



EXCLUSIF



Magasinez sur **deserres.ca** pour tous vos cadeaux créatifs

LA LIVRAISON EST GRATUITE
À L'ACHAT DE 75 $ ET PLUS*
*Certaines conditions s'appliquent

Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013 ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Malgré l'attention portée à la rédaction de cette publicité, DeSerres ne peut être tenue responsable des erreurs typographiques. Les articles peuvent différer des photos et les offres sur deserres.ca peuvent différer de celles en magasin.

POLITIQUE

La mise à jour dévoilée mardi

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, devrait mettre l'accent sur l'équilibre budgétaire



PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

Le mois dernier, Jim Flaherty a annoncé que le déficit du dernier exercice financier s'est élevé à 18,9 milliards, soit environ 7 milliards de moins que prévu.



JOËL-DENIS BELLAVANCE
DU BUREAU D'OTTAWA

EXCLUSIF

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, présentera sa mise à jour économique et financière mardi prochain lors d'un discours devant la Chambre de commerce d'Edmonton, a appris *La Presse*.

Fidèle à son habitude depuis quelques années, le grand argentier du pays profitera d'une semaine de relâche parlementaire pour dévoiler, loin de la Chambre des communes, ses plus récentes projections sur l'état des finances publiques.

M. Flaherty, qui dirige le ministère des Finances depuis l'arrivée des conservateurs de Stephen Harper au pouvoir en février 2006, devrait réitérer la ferme intention du gouvernement fédéral de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015, date des prochaines élections.

Le ministre a récemment rencontré un groupe d'économistes du secteur privé afin d'obtenir leur son de cloche touchant la santé de l'économie canadienne de même que leurs projections de la croissance des revenus d'Ottawa.

Le mois dernier, M. Flaherty a annoncé que le déficit du dernier exercice financier, qui a pris fin le 31 mars, s'est élevé à 18,9 milliards, soit environ 7 milliards de moins que prévu dans son dernier budget déposé en mars. Mais la dette accumulée, elle, a franchi le cap des 600 milliards et atteint maintenant 602,4 milliards de dollars.

Cap sur 2015

Dans un récent rapport, le directeur parlementaire du budget, Jean-Denis Fréchette, a conclu que le gouvernement Harper réussira à éliminer le déficit en 2015 comme prévu.

Toutefois, il prévoyait que les surplus budgétaires, à partir de 2015-2016, seraient moins élevés que ceux que projette le ministre Flaherty en raison de la faiblesse de l'économie.

Le ministre a récemment rencontré un groupe d'économistes du secteur privé afin d'obtenir leur son de cloche touchant la santé de l'économie canadienne de même que leurs projections de la croissance des revenus d'Ottawa.

M. Fréchette a ainsi calculé que le gouvernement fédéral présentera un premier surplus de 200 millions en 2015-2016, après sept exercices financiers déficitaires de suite. Les surplus seront ensuite de 1,7 milliard en 2016-2017 et de 2,4 milliards l'année suivante.

À titre de comparaison, le ministre Flaherty prévoyait dans son dernier budget un premier surplus de 800 millions en 2015-2016. Ensuite, disait-il, les surplus devraient atteindre 3,9 milliards en 2016-2017 et 5,1 milliards en 2017-2018, soit le double de ce que prévoit le directeur parlementaire.

Consultations

M. Flaherty offrira donc ses plus récentes projections économiques en tenant compte des avis de ses propres fonctionnaires et des économistes du secteur privé. Le ministre participera à des consultations prébudgétaires aujourd'hui à Toronto.



POLITIQUE

La Saskatchewan veut abolir le Sénat

Par une motion, la province est la première à lancer formellement le débat

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — La Saskatchewan est devenue hier la première province du pays à formellement réclamer l'abolition du Sénat.

Son premier ministre, Brad Wall, a présenté une motion toute simple à ce sujet moins de 24 heures après que le Sénat eut voté pour suspendre sans salaire trois sénateurs qui ont réclamé le remboursement de dépenses injustifiées. L'opposition officielle à l'Assemblée législative, le NPD, a immédiatement endossé la motion du premier ministre.

La suspension des sénateurs Mike Duffy, Pamela Wallin et Patrick Brazeau, tous nommés en 2008 par le premier ministre Stephen Harper, sera en vigueur jusqu'à la fin de la session parlementaire, qui pourrait s'étirer jusqu'aux prochaines élections fédérales prévues à l'automne 2015.

La motion de Brad Wall se lit comme suit : « Que cette Assemblée appuie l'abolition du Sénat du Canada ».

« Bien avant l'éclatement des scandales actuels qui marginalisent davantage le Sénat, plusieurs s'interrogeaient sur la pertinence d'avoir un groupe d'hommes et de femmes qui ne sont pas élus et qui ne rendent des comptes à personne s'opposer à la volonté des élus de la Chambre des communes », a affirmé M. Wall.

« Il est devenu de plus en plus clair qu'une réforme est impossible. L'abolition du Sénat est donc devenue l'option privilégiée des gens de la Saskatchewan. »
— Brad Wall, premier ministre de la Saskatchewan

« Il est aussi devenu de plus en plus clair qu'une réforme est impossible. L'abolition du Sénat est donc devenue l'option privilégiée des gens de la Saskatchewan », a ajouté le premier ministre.

Le gouvernement de Brad Wall a aussi abrogé hier la loi adoptée en 2009 permettant l'élection des sénateurs durant les élections provinciales.

Soutien du NPD

Le chef du NPD, Thomas Mulcair, s'est félicité de la décision de M. Wall. « Merci au premier ministre Brad Wall pour vos efforts en vue d'abolir le Sénat. Continuons à travailler ensemble pour y arriver », a écrit M. Mulcair sur son compte Twitter.

Le dépôt de cette motion survient aussi moins d'une semaine après que le ministre d'État aux petites entreprises, Maxime Bernier, eut réclamé dans une entrevue accordée à *La Presse* la tenue au printemps 2014 d'un référendum national sur l'abolition du Sénat.

Un geste compréhensible

Le ministre d'État à la Réforme démocratique, Pierre Poilievre, a dit comprendre la démarche de son allié conservateur de l'Ouest.

« Je crois que le geste de Brad Wall reflète la frustration parmi les Canadiens envers le statu quo au Sénat. Le premier ministre a pris cette position parce que c'est ce qu'il entend des gens de sa province. Mais notre préférence demeure d'avoir un Sénat élu qui donnerait une forte représentation aux régions », a dit M. Poilievre.

Le gouvernement Harper a demandé à la Cour suprême de se prononcer sur la validité constitutionnelle de sa réforme du Sénat. Cette réforme, qu'il veut adopter sans consulter les provinces, permettrait l'élection des sénateurs et limiterait leur mandat à neuf ans. Le plus haut tribunal du pays doit entendre ce renvoi à partir de la semaine prochaine.

Devant les journalistes, M. Poilievre a indiqué qu'Ottawa ne prévoit pas tenir de référendum sur cette question. Il attend plutôt la décision de la Cour suprême, qui doit aussi préciser la formule à suivre pour abolir le Sénat.

Oubliez les foules et ÉPARGNEZ maintenant!

Encore plus d'aubaines à plus de 700 magasins au pays et en ligne à lasource.ca

Garantie du meilleur prix

Nous offrirons le même prix annoncé pour le même produit offert actuellement au Canada – en magasin, imprimé ou en ligne.Certaines exceptions s'appliquent. Renseignez-vous auprès d'un associé aux ventes ou consultez lasource.ca pour les détails.

0 $[1] Bell
Supertéléphone Sony Xperia[MD] Z
Résistant à l'eau^^. 8010908
Avec un contrat Bell de 2 ans et un forfait Voix et données Plus[1]. (649[95] sans durée fixe).

PRIX SPÉCIAL 351[64] Gateway
Ordinateur portable
Processeur double coeur 2955U d'Intel[MD]. E57202h. Prix aprés la promotion est 371,64. 8013383. Le prix inclut 1,65 $ FGE.
MEV 4 Go | DD 500 Go | Windows 8

RABAIS 15 $ 20[44] SONY
Écouteurs de type fermé
Moteur de haut-parleur 30 mm. MDRXD150B. Cour. 35,44. 8012303. Le prix inclut 0,45 $ FGE.

RABAIS 30 $ 200[44] ch. Nikon
CAMÉRA COOLPIX L820 16 Mpx
ACL 3.0 po, zoom optique 30x, 1080p
Autre couleur disponible : ■
Cour. ch. 230,44. 8008268/88
Le prix inclut 0,45 $ FGE.

CARTE-CADEAU DE 25 $
SI VOUS DÉPENSEZ 100 $ OU PLUS~ EN PRIME



4 JOURS SEULEMENT! – DU 7 AU 10 NOVEMBRE

Obtenez un rabais de 10 % avec la carte La Source
sur votre premier achat, et ne payez rien, aucun intérêt, aucun paiement pendant 12 mois* lorsque vous faites la demande pour la carte de crédit La Source C'EST CE QUE JE VEUX. Achat minimum de 299 $ avant les taxes et frais d'administration* peuvent s'appliquer (*à l'extérieur du Québec seulement)

LA SOURCE[MC] C'EST CE QUE JE VEUX

~Avant les taxes. La carte-cadeau de 25 $ en prime ne peut être utilisée à l'achat initial 100 $ ou plus. L'achat initial exclut l'achat de cartes-cadeaux et de cartes de temps d'antenne prépayées. Une seule carte-cadeau de 25 $ par client indépendamment du montant total de l'achat. L'offre est valide dans les magasins La Source et chez les détaillants participants, par téléphone ou en ligne à lasource.ca. L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre ou promotion. La carte-cadeau de 25 $ en prime doit accompagner tout retour de marchandise. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Voir les détails en magasin. La carte du temps des fêtes en prime expire le 31 déc. 2014. Offert avec les appareils compatibles dans les zones de couverture de Bell, de Virgin Mobile et celles de leurs partenaires, là où la technologie le permet. D'autres frais, tels que, sur une base mensuelle, 9-1-1 (Nouveau-Brunswick : 53 ¢, Nouvelle-Écosse : 43 ¢, Î.-P.-É. : 70 ¢, taxe municipale du Québec : 40 ¢/mois) et frais uniques d'activation d'appareil (35 $) s'appliquent. Des frais de 2 $/mois s'appliquent, sauf avec la facturation électronique sans facture papier. En cas de résiliation anticipée, des frais d'ajustement du prix s'appliquent; voir votre entente de service pour plus de détails. Modifiable sans préavis. Taxes en sus. L'offre peut ne pas être disponible dans tous les magasins. D'autres conditions s'appliquent. (1) Avec une nouvelle activation d'un contrat de 2 ans et un forfait Voix et données plus. Exclut certains forfaits promotionnels; communiquez avec nous pour les détails. POLITIQUE : Prix en vigueur dans les magasins et chez les détaillants La Source participants. Les produits peuvent être commandés dans tous les magasins et sont en étalage dans certains d'entre eux. Prix en vigueur au moment d'aller sous presse et peuvent changer sans préavis. Si un article est temporairement épuisé, nous distribuerons des bons de réduction différés afin que vous puissiez vous procurer le produit en question au prix de solde dès qu'il sera disponible. La Source n'assume aucune responsabilité pour toute erreur photographique ou typographique. Taxes en sus. Les prix des services cellulaires de Bell dans cette circulaire ne s'appliquent pas aux régions qui offrent plutôt les produits et promotions de NorthernTel et Télébec : Amos, Rouyn, Val D'Or, La Sarre, Ville Marie, Senneterre, Lebel-sur-Quévillon, Témiscamingue, Matagami, Chisasibi, La Tuque, Mont-Laurier, St-André-Avellin, Mistissini, Chibougamau, Cap-aux-Meules, New Liskeard, Timmins, Kapuskasing, Kirkland Lake, Iroquois Falls, Hearst, Cochrane, Matheson, Smooth Rock Falls et Kenora. Les services de Bell ne sont pas disponibles dans les régions de Thunder Bay et Prince Rupert. Piles, bandes, adaptateurs, accessoires et CD non compris sauf si mention contraire. [MC]Marque de commerce de La Source (Bell) Électronique Inc. Veuillez noter que des frais de gestion environnementaux (FGE) s'appliquent dans les provinces suivantes : AB, BC, MB, NS, PEI, QC, SK et ON. Voir les détails en magasin ou en ligne au www.eprassociation.ca. ^^Sony Xperia[MD] Z : L'appareil résiste à l'eau lorsque submergé dans 1 mètre d'eau douce pour une durée allant jusqu'à 30 minutes. Les ports, les entrées et les boîtiers doivent être fermés. Votre garantie est annulée si le système de détection de liquide est déclenché par l'appareil ou la pile. Pour d'autres informations importantes, visitez bell.ca/SonyXperiaZ. Xperia est une marque de commerce ou déposée de Sony Mobile Communications AB.

*Le rabais de 10 % s'applique sur votre premier achat effectué en magasin lorsque vous faite la demande pour la carte de crédit La Source C'EST CE QUE JE VEUX. Sur approbation de crédit. Achat minimum de 299 $ avant les taxes et frais d'administration peuvent s'appliquer (à l'extérieur du Québec seulement) sur un plan à paiement reporté ou à versements égaux sur votre carte de crédit La Source au moment de faire la demande. Sur approbation de crédit. Ce rabais exclut les cartes-cadeaux La Source, les cartes prépayées (iTunes, Xbox, etc.), les cartes de temps d'antenne prépayé, les consoles de jeu, les logiciels de jeu, tous les produits d'Apple, les accessoires Kinect, les téléphones mobiles et forfaits ou les dépôts de garantie. Certaines conditions s'appliquent. La Source se réserve le droit de modifier toutes les offres de crédit et promotions. L'offre de crédit est applicable là où elle est disponible. ^Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiement reporté, un paiement ni intérêt avant 12 mois » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par la Fédération (« la carte »), un achat à paiement reporté qui est sans intérêts pendant la période déterminée lors de l'achat. Si cet achat est non payé en entier à échéance, un taux d'intérêt annuel de 21,9 % s'y applique et celui-ci est converti au mode de remboursement d'un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en 12 mensualités égales si le solde converti est inférieur à 1 000 $, en 24 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 1 000 $ et inférieur à 3 000 $, et en 36 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 3 000 $. Taux d'intérêt annuel de la carte d'au plus 19,9 %. Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Paiement minimum de la carte constitué de 5 % du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Des frais d'adhésion/renouvellement de 1 $ à 150 $ peuvent s'appliquer selon la carte demandée ou utilisée pour procéder à l'achat. Voir les détails en magasin. Information en vigueur dès le 1er octobre 2013.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT					
Solde quotidien moyen	Taux d'intérêt annuel	Coût pour un cycle de facturation de 30 jours		Coût annuel	
		100 $	500 $	100 $	500 $
Achat courant	19,90 %	1,64 $	8,18 $	19,90 $	99,50 $
Achat par versements égaux	19,90 %	1,64 $	8,18 $	19,90 $	99,50 $
Achat à paiement reporté	21,90 %	1,80 $	9,00 $	21,90 $	109,50 $

Sondage sur les changements climatiques

Les Canadiens prêts à payer, mais…

CHARLES CÔTÉ

Les Canadiens affirment être prêts à payer un peu plus cher pour certaines factures énergétiques si cela peut servir à combattre les changements climatiques.

C'est un des aspects qui ressortent d'un sondage effectué par Léger pour le compte d'un universitaire montréalais et de l'organisme Canada 2020, un groupe de réflexion aux affinités libérales.

« Les gens ont peur d'une taxe, mais on peut réduire leur niveau de peur en leur disant exactement combien ça leur coûterait », affirme Érick Lachapelle, professeur au département de science politique de l'Université de Montréal.

« Les gens ont peur d'une taxe, mais on peut réduire leur niveau de peur en leur disant exactement combien ça leur coûterait. »
— Érick Lachapelle, professeur à l'Université de Montréal

« La certitude des prix est importante pour les gens et aussi, d'ailleurs, pour les entreprises, poursuit-il. Le niveau d'acceptation augmente encore plus quand on leur dit où va aller l'argent de cette taxe. »

Par exemple, l'idée de taxer tous les types de carburants fossiles divise les Canadiens: 47 % sont pour et 47 % sont contre. Mais si on spécifie que le coût serait de 15 $ par mois, l'appui augmente à 57 % et l'opposition diminue à 40 %.



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Tant au Canada qu'aux États-Unis, une majorité de gens attribuent le réchauffement climatique à l'activité humaine. L'idée de taxer l'essence demeure toutefois impopulaire.

Cependant, l'idée de taxer l'essence demeure impopulaire, même si on spécifie que le coût reviendrait à 7 cents le litre.

Sondages simultanés

Le sondage canadien conçu par M. Lachapelle a été réalisé en même temps qu'un autre sondage aux États-Unis, ce qui permet d'observer certaines différences dans les perceptions quant au problème des changements climatiques.

Néanmoins, des deux côtés de la frontière, une forte majorité de gens croient qu'il y a des « preuves solides » que la température moyenne sur terre s'est réchauffée depuis les quatre dernières décennies. Et des deux côtés de la frontière, une majorité de gens attribuent ce réchauffement à l'activité humaine, notamment l'utilisation de carburants fossiles.

Mais la majorité est plus forte au Canada (58 %) qu'aux États-Unis (40 %). Dans ce pays, 21 % des répondants blâment des cycles naturels et 36 %, une combinaison des deux causes.

Taxe carbone

Les différences entre les deux pays sont frappantes quand on commence à parler de solutions, en particulier de taxe carbone ou de taxe sur l'essence. Si, à la limite, ces solutions peuvent passer au Canada, elles sont carrément rejetées aux États-Unis.

M. Lachapelle souligne que les sondages contredisent le discours officiel, tant au Canada qu'aux États-Unis, selon lequel il ne faut pas signer un accord international sur le climat avant d'autres pays, en particulier la Chine.

Dans les deux pays, pour une majorité de répondants, l'absence de la Chine ne devrait pas être un empêchement. C'est peut-être parce qu'une majorité dans les deux pays croit que les « pays riches ont une obligation morale de faire preuve de leadership en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre ».

Kyoto

Par ailleurs, les sondages nous en apprennent beaucoup sur les limites d'un débat public éclairé sur la question.

Une majorité de Canadiens et d'Américains sont dans l'erreur ou l'ignorance quant à un détail important. On leur a demandé si leur pays faisait partie du protocole de Kyoto.

Au Canada, seulement 41 % des répondants ont eu la bonne réponse: non. Aux États-Unis, seulement 27 % ont bien répondu: non.

Sondage canadien réalisé par Léger, par téléphone filaire et mobile, entre le 10 et le 20 octobre, auprès de 1502 adultes. Marge d'erreur de 2,5 %, 19 fois sur 20.

Sondage américain réalisé par le Mulhenberg College Institute of Public Affairs, par téléphone filaire et mobile, entre le 3 et le 14 octobre, auprès de 984 adultes. Marge d'erreur de 3,5 %, 19 fois sur 20.

Lac-Mégantic Pas d'excavations, dit Blanchet

Même s'il « accueille avec rigueur » les résultats d'analyse publiés hier par Greenpeace et la Société pour vaincre la pollution, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, rejette l'idée de retirer les hydrocarbures dans la rivière Chaudière en excavant les sédiments contaminés. « Le Ministère a adopté une méthode manuelle de nettoyage plutôt qu'une approche de dragage afin d'éviter de causer des torts irrémédiables à cet écosystème », a affirmé le ministre dans un communiqué. Les deux groupes écologistes affirment que la contamination des sédiments demeure importante en amont de la rivière. Les concentrations sont de 6 à 27 fois supérieures à la norme pour divers composés pétroliers. Selon le bureau de M. Blanchet, « une campagne exhaustive pour identifier et caractériser les principales zones de dépôts des sédiments sur les 85 km séparant le barrage Mégantic du barrage Sartigan est en cours de réalisation ». Les résultats seront rendus publics. L'opposition libérale s'est montrée critique à l'égard des décisions du ministre Blanchet et des experts du Ministère. « L'action de décontaminer n'est pas mauvaise pour la rivière, affirme le député Ghislain Bolduc, qui est ingénieur chimique. Le risque va être plus grand au printemps, quand la glace descend quatre pieds d'épais. Les sédiments vont être déplacés de façon significative. » — Charles Côté

LA TOURNÉE DES FÊTES
LA PRESSE+ + FUTURE SHOP



VENEZ FAIRE L'ESSAI DE **LA PRESSE+** DANS L'UNE DES SUCCURSALES **FUTURE SHOP** PARTICIPANTES ET

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER L'UN DES **21 iPad*** (UN PAR MAGASIN).

Ce vendredi de 17 h à 21 h et samedi de 10 h à 16 h, venez rencontrer l'équipe de La Presse+ et participer au concours aux magasins Future Shop suivants :

Centre Laval 1540, boul. Le Corbusier à Laval
Galeries d'Anjou 7400, boul. des Roseraies à Anjou
Galeries de Lanaudière 790, montée des Pionniers à Lachenaie

Pour ces succursales, tirage des trois iPad lundi 11 novembre.

Pour connaître le calendrier complet de l'ensemble de nos sorties, visitez **LaPressePlus.ca/calendrier**

Disponible dans l'App Store
iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

*Règlement disponible à La Presse. La valeur totale des prix est de 10 900 $. Il y aura un tirage tous les lundis jusqu'au 23 décembre aux bureaux de La Presse.

PLACE VERSAILLES
PRÈS DE VOUS

Le Père Noël arrive en hélicoptère samedi le 9 novembre à 10 h





Soyez de la fête !
Super défilé avec fanfare & nombreux amis du Monde Merveilleux de Disney.
Ballons et bonbons pour tous!

PLACE VERSAILLES
PRÈS DE VOUS

Plus de 225 magasins incluant
Winners HomeSens, Target, Bureau en Gros et Maxi.

Tunnel Lafontaine et rue Sherbrooke Est. Métro Radisson
RADISSON

25% DE RABAIS EN MAGASIN[2]

ÉVÉNEMENT FAMILLE *et* AMIS

5$ DE RABAIS ET EXPÉDITION GRATUITE EN LIGNE[1]

4 JOURS SEULEMENT

Économisez sur les livres, articles-cadeaux, jouets, articles de décoration et plus encore…

Du 7 au 10 novembre

!ndigo | Chapters | Coles | indigo.ca

Un seul arrêt pour combler tous vos besoins des Fêtes!

5$ DE RABAIS
ET EXPÉDITION GRATUITE
avec tout achat de 50$ EN LIGNE

UTILISER LE CODE PROMOTIONNEL **JOIEMAGIE**

[1]OFFRE EN LIGNE : Valide du 7 novembre à 0 h 01 HNE au 11 novembre 2013 à 3 h HNE. L'offre ne s'applique pas à l'achat de lecteurs numériques, livres numériques, cartes-cadeaux, appareils électroniques, jeux vidéo et consoles, appareils électroniques pour enfants ou livres d'occasion, et elle ne peut servir à faire un don à la Fondation Indigo pour l'amour de la lecture, ni à acheter des produits de la Fondation. Les membres de l'un de nos programmes de fidélité obtiennent un rabais additionnel sur les livres allant jusqu'à 5 %. Le bon n'est ni monnayable, ni remboursable. Entrer le code promotionnel JOIEMAGIE lors de la commande. L'offre peut être modifiée ou supprimée en tout temps, sans préavis (sauf au Québec). indigo.ca est une marque de commerce d'Indigo Books & Music Inc.

indigo.ca

25% DE RABAIS
avec tout achat de 50 $ EN MAGASIN

Présenter ce bon en magasin

407050411132

[2]OFFRE EN MAGASIN : Valide uniquement dans les magasins Indigo, Chapters et Coles du 7 novembre au 10 novembre 2013 avec un bon valide et un montant d'achat minimum de 50 $ après les rabais, l'échange des points privilège et avant les taxes. Le bon ne s'applique qu'aux articles admissibles en stock à prix courant. Il ne peut servir à faire un don à la Fondation Indigo pour l'amour de la lecture, ni à acheter des produits de la Fondation, des appareils électroniques et accessoires connexes, des cartes-cadeaux, des CD, des DVD, des magazines, des journaux, des abonnements irewards ou des logiciels interactifs d'apprentissage Rosetta Stone. Limite d'un bon par client. Le bon ne peut être jumelé à une autre offre ou promotion (à l'exception des réductions irewards habituelles), et ne s'applique pas aux commandes en kiosque ni aux achats antérieurs. Le bon n'est ni monnayable, ni remboursable, et n'est pas remplaçable en cas de perte, de vol ou d'expiration. L'offre peut être modifiée ou supprimée en tout temps, sans préavis (sauf au Québec). Indigo, Chapters et Coles sont des marques de commerce d'Indigo Books & Music Inc.

!ndigo Chapters Coles

POLITIQUE

La Charte de la « laïcité » est de retour

La question délicate du crucifix au Salon bleu ne ferait pas partie du projet de loi

DENIS LESSARD
ET PAUL JOURNET

QUÉBEC — Le gouvernement Marois revient à son projet d'origine et accole l'étiquette de « laïcité » à son projet de charte qui a porté, pendant quelques semaines sur « les valeurs québécoises ». Québec fixe également à cinq ans la période de « transition » au terme de laquelle les fonctionnaires, les employés des réseaux de la santé et de l'éducation, des centres de la petite enfance et des municipalités se verront interdire le port de signes religieux ostentatoires.

Hier, le Conseil des ministres n'a pas abordé le dossier délicat de la Charte, même si le ministre Bernard Drainville dépose son projet de loi aujourd'hui. L'essentiel avait déjà été décidé au cours de la réunion extraordinaire du Conseil au lac Taureau; on a finalisé le projet à la réunion suivante.

Comme prévu, le ministre Drainville met de côté son idée d'un « droit de retrait renouvelable », qui aurait permis aux institutions d'enseignement, de santé ou aux municipalités de se soustraire indéfiniment à l'application de la Charte. Le gouvernement n'a toujours pas de chiffres sur le nombre de personnes touchées. Tout le monde sera cependant couvert après une période de « transition » de cinq ans.

La question délicate du crucifix au Salon bleu ne fera pas partie du projet de loi. À l'interne, on a souligné la nécessité de s'entendre avec les autres partis représentés à l'Assemblée nationale, mais on n'a pas mentionné de vote de l'Assemblée. L'idée de retirer le crucifix sera amenée par le bureau de l'Assemblée nationale, un comité de députés qui se réunissent à huis clos. Hier, le chef parlementaire Jean-Marc Fournier a refusé de prendre position sur cette question, préférant attendre que le gouvernement abatte ses cartes.

Comme prévu, le ministre Drainville met de côté son idée d'un « droit de retrait renouvelable », qui aurait permis aux institutions d'enseignement, de santé ou aux municipalités de se soustraire indéfiniment à l'application de la Charte.

Le député libéral de Beauce-Sud, Robert Dutil, n'y souscrit pas du tout. « Le crucifix est bien là où il est », tranche-t-il.

De la même manière, la décision quant au port de signes religieux par les élus sera laissée entre les mains de l'Assemblée nationale, prévoit-on.

Les ministres de Montréal – Jean-François Lisée et Diane De Courcy – sont plus inquiets que le reste du Conseil. Pas question, toutefois, d'ouvrir la porte à un statut spécial pour la métropole. Comme prévu, le projet de loi donnera à Québec le pouvoir d'édicter des « balises » pour les accommodements raisonnables, mais elles seront définies pour tard par règlement.

Le projet de loi déposé aujourd'hui sera aiguillé vers une longue commission parlementaire. Il franchira l'étape du vote sur le principe. La Coalition avenir Québec (CAQ) espère que des compromis pourront être trouvés en aval. La semaine dernière, le Parti libéral (PLQ) et la CAQ réunis avaient coupé les jambes au débat sur une politique minière en s'alliant pour voter contre le principe.

Le gouvernement ne s'attend pas nécessairement à ce que son projet de loi soit adopté, même si M^me^ Marois insiste sur le fait qu'elle est ouverte à la discussion.

La CAQ est passablement loin de la position de Québec. Pour elle, l'interdiction du port de signes religieux devrait toucher les fonctionnaires investis du pouvoir de coercition du gouvernement – juges et policiers –, de même que les enseignants et les directeurs d'écoles primaires et secondaires.

Les libéraux sont à l'autre bout du spectre: personne ne devrait se voir interdire le port d'un signe religieux.

Avec un refus de l'opposition, le projet de Charte serait mis sur une voie de garage, comme la réforme de la Charte de la langue – des arguments pour qu'un gouvernement minoritaire déclenche des élections à son heure, plaidant qu'il est constamment bloqué par l'opposition.

Conflit Collision entre Québec et les garderies privées

QUÉBEC — Nouveau chapitre d'un conflit qui n'en finit plus : l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) boycottera le Forum de la famille québécoise des 7 et 8 novembre, organisé par la ministre de la Famille, Nicole Léger. Elle l'accuse d'avoir renié sa parole en imposant d'un seul coup, au 1er novembre, la majeure partie des compressions de 15 millions de dollars. « Nos membres sont en furie. Ça les met dans la dèche. Il y en a qui parlent à leur banque pour avoir une nouvelle marge de crédit pour être capables de payer leurs employés ce mois-ci. C'est le bordel dans le réseau », lance le président de l'AGPQ, Sylvain Lévesque. Le ministère de la Famille ajoute que d'autres facteurs peuvent expliquer une baisse de la subvention mensuelle au 1er novembre.

— Tommy Chouinard

Loi 1 400 entreprises de plus devront montrer patte blanche

QUÉBEC — La lutte contre la corruption et la collusion a entraîné des économies de 800 à 900 millions de dollars dans la dernière année, estime le gouvernement Marois. Il lance maintenant la deuxième étape de la loi 1 sur l'intégrité : 400 entreprises de plus devront montrer patte blanche pour soumissionner des contrats publics. Dans un décret du Conseil des ministres rendu public hier, il fait passer de 40 à 10 millions et plus le montant des contrats publics assujettis à la loi 1. La mesure entrera en vigueur le 6 décembre. Depuis le 15 janvier, un mois après l'adoption de la loi 1 sur l'intégrité, l'Autorité des marchés financiers (AMF) délivre des autorisations aux entreprises qui veulent obtenir des contrats publics, de services ou de construction, d'une valeur supérieure à 40 millions.

— Tommy Chouinard

Gaz de schiste Un gel sur le moratoire

QUÉBEC — C'est en quelque sorte un moratoire sur le moratoire. Le projet de loi pour décréter un moratoire sur les gaz de schiste est sur la glace. L'opposition libérale et caquiste, qui est majoritaire, refuse d'adopter le principe du projet de loi. Tout comme elle avait refusé la semaine dernière la réforme de la Loi sur les mines. L'étude détaillée, requise avant de passer au vote final, ne peut donc pas commencer. Lors du dépôt du projet de loi en mai dernier, l'opposition avait demandé des consultations particulières. Les groupes intéressés auraient pu présenter leurs mémoires aux élus. C'est la procédure habituellement suivie. Mais le gouvernement péquiste n'a pas répondu à cette demande. Il veut plutôt adopter le principe avant de procéder à ces consultations.

— Paul Journet

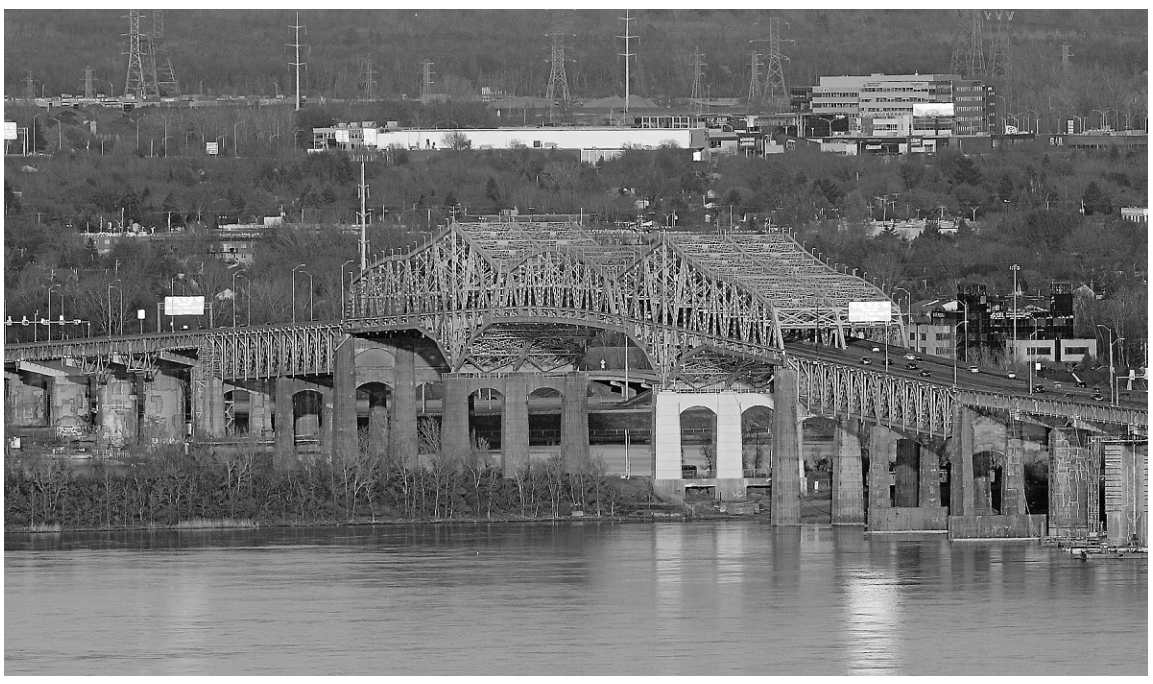


PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES LA PRESSE

Les règles de l'appel d'offres public pour remplacer le pont Champlain ne sont pas respectées, ce qui fait bondir l'opposition à Ottawa.

PONT CHAMPLAIN

Attention au favoritisme, prévient le chef du NPD

MARTIN CROTEAU
ET KATHLEEN LÉVESQUE

En contournant les règles de l'appel d'offres public pour remplacer le pont Champlain en décrépitude, le gouvernement du Canada risque d'entraîner le projet sur le terrain glissant du « favoritisme », croit le chef du NPD, Thomas Mulcair.

« Le risque réel, c'est que le public paie trop cher. Il y a un risque évident que, si on ne va pas au plus bas soumissionnaire conforme, on est en train d'utiliser des critères autres que des critères d'administration publique, c'est-à-dire qu'il y aura du favoritisme et c'est un gros problème », a commenté hier M. Mulcair. Selon lui, il semble évident que le gouvernement « ne retient jamais les leçons de l'histoire », y compris l'impact des récents scandales dans le domaine de l'ingénierie.

M. Mulcair réagissait aux révélations de *La Presse* selon lesquelles le gouvernement a décidé de faire fi des habituelles règles de concurrence pour octroyer, de gré à gré, un contrat d'ingénierie de 15,2 millions à ARUP.

Interpellé en Chambre, le ministre des Transports, Denis Lebel, a affirmé que le choix d'ARUP est justifié, étant donné que « la firme en question est associée au dossier du pont depuis déjà un bon moment ». « Ce sont des gens qui sont résolument au travail », a ajouté M. Lebel.

Selon Thomas Mulcair, il semble évident que le gouvernement « ne retient jamais les leçons de l'histoire ».

À Travaux publics, qui est responsable de l'attribution du contrat « en source unique », on précise qu'un processus concurrentiel aurait eu des « répercussions négatives sur les activités du Ministère ». Ce serait donc l'intérêt public qui commandait d'agir ainsi, explique-t-on.

ARUP est une firme de génie-conseil d'origine britannique, nouvellement installée à Montréal. Elle a participé à un précédent contrat aux côtés de PricewaterhouseCoopers afin de préparer le dossier d'affaires de partenariat public-privé qui est le mode de réalisation choisi par Ottawa pour remplacer le pont Champlain.

Le ministre Lebel a également été invité à répondre sur le rejet du péage, à 61 %, de la part des résidants de la région de Montréal, que démontre un sondage CROP mené pour *La Presse*. Pour la énième fois, Denis Lebel a dit que sans péage, il n'y aurait pas de pont, et surtout, que cela ne constituait pas une surprise. « Nous allons continuer à faire en sorte que le pont qui sera bâti répondra aux besoins de la grande région de Montréal, avec la capacité de payer des payeurs de taxes canadiens », a-t-il affirmé.

LOTO QUÉBEC — Résultats des tirages du : 2013-11-06

lotoquebec.com/loteries

Lotto 6/49 : 21 26 32 34 36 39 — 28 compl.
Québec 49 : 03 04 06 18 25 46 — 31 compl.
LOT GARANTI DE 1 000 000 $ (Numéro complet non décomposable) 42863287-01
Extra 9901344
Lotto-D : 1 6 6 6 5 5 6 3
Lotto Power : 2 ♣ 3 ♣ 7 ♢ 10 ♡ D ♢
La Quotidienne : 3 537 — 4 2735
Sprint : 30 35 40 43 46
La Poule aux Oeufs d'or : 1 25 000 $ 087378 — 2 50 000 $ 618210 — 3 100 000 $ 398459 (décomposables)
Numéros « Télé » : 106774 — 210489 — 616633 (non décomposables)
Numéro(s) « Votre participant » gagnant(s) : 3-6 — La Poule Plus Numéro boni : 22
Astro : JOUR - MOIS - ANNÉE - SIGNE — 25 AOÛT 82 VIERGE
Triplex : 07 13 32 35 41
Banco en boni — Lots bonis : du 2 au 10 novembre 2013 : 01 05 08 09 14 19 22 24 27 28 33 37 39 41 47 56 59 63 65 66
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

NOUVEAU FACELIFT
DU DR N. FANOUS M.D.O.R.L.F.R.C.S(c)



facelift & front
Source: Pratique du Dr Fanous. Ces photos sont publiées à titre indicatif et ne constituent aucunement une garantie de résultat.

Ce qui compte le plus dans un facelift, c'est ... l'air naturel
C'est le but du nouveau facelift "Mobilité optimale", créé par le Dr Fanous, chirurgien et enseignant d'université. Ce lifting utilise un minimum de cicatrices et de chirurgie, **sans anesthésie générale**. Vous pourriez paraître 10 à 13 ans plus jeune.
(514) 935-9906 ou **1-800-795-1784** Montréal **www.chirurgieesthetique123.com**

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

AVIS
DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

Avis est par la présente donné que l'assemblée annuelle des membres de l'**Orchestre symphonique de Montréal** sera tenue au :

1501, AVENUE McGILL COLLEGE, 26e ÉTAGE, MONTRÉAL, QUÉBEC LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013, À MIDI

aux fins de :
a) recevoir les états financiers de la corporation et le rapport des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 août 2013 ;
b) nommer les auditeurs ;
c) élire les administrateurs ;
d) effectuer certaines modifications aux règlements généraux de la corporation ; et
e) traiter de toutes les autres questions susceptibles d'être dûment soumises à l'assemblée ou à tout ajournement de cette assemblée.

Montréal, Québec
Thierry Dorval, secrétaire du conseil
Le 7 novembre 2013

BOMBAY®

CE WEEK-END SEULEMENT !

PROMOTION SANS TAXES

ÉCONOMISEZ LE MONTANT DES TAXES
SUR VOTRE ACHAT ![†]

De plus...

DERNIER WEEK-END !

Événement tables et chaises

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50%*

SUR TOUTES LES TABLES ET CHAISES, TOUS LES CANAPÉS ET CAUSEUSES



6 MOIS, SANS INTÉRÊT AVEC PAIEMENTS MINIMAUX[§]

sur les achats de 500$ ou plus traités avec votre carte de crédit BOMBAY**

Décarie, coin Jean-Talon
514 341 4927

Le Carrefour Laval
450 978 5362

Centre Rockland
514 344 4688

Kirkland
514 428 0606

Les Galeries d'Anjou
514 352 7696

Faubourg Boisbriand
450 419 5609

Place Ste-Foy
418 651 7664

Quartier Dix30
450 462 2535

Carrefour Champêtre, Bromont
450 534 0611

Galeries des Sources
514 683 2722

bombay.ca

†Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion ou coupon-rabais. *Le rabais s'applique aux prix courants. §Période promotionnelle de 6 mois sans intérêts avec paiements minimaux : Sous réserve de l'approbation du crédit pour les détenteurs de la carte de crédit Bombay. Un achat minimal de 500 $ est exigé. Un paiement mensuel équivalent au plus élevé de 15 $ ou de 3.5% de votre solde est exigé durant la période promotionnelle. Les intérêts calculés au taux privilégié s'accumulent sur le solde impayé à compter de la date de l'achat. Si le montant de l'achat et tous les frais facturés à l'égard de l'achat ne sont pas payés avant la date d'échéance de la promotion, les intérêts accumulés sont exigibles et ajoutés à votre solde. Si durant la période promotionnelle vous n'effectuez pas un paiement minimal exigé, l'offre promotionnelle sera annulée et les intérêts accumulés sont exigibles et ajoutés à votre solde. Le solde impayé sur l'offre promotionnelle sera chargé des intérêts au taux privilégié jusqu'à ce que le solde soit payé en entier. Le taux privilégié est de 29.9%. Pour de plus amples détails, demandez à un(e) associé(e). ** Toutes les options de financement sont offertes sous réserve de l'approbation du crédit.

ACTUALITÉS

Accusé d'agressions sexuelles sur des prostituées

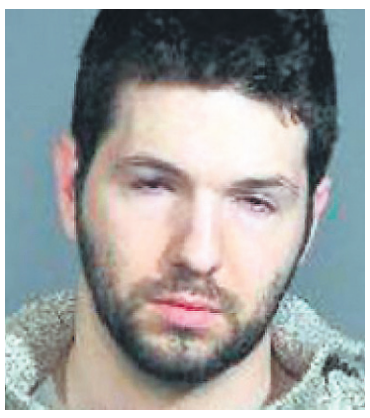
Le singulier procès de Chemama tire à sa fin

CHRISTIANE DESJARDINS

Des cris, des crises, des bris de matériel, de trop rares accalmies, une fausse tentative de suicide avec une lame de rasoir, un juré scandalisé qui jette l'éponge, et mille autres péripéties…

Après un procès d'un mois et demi bien singulier en raison du comportement ahurissant de l'accusé, le jury chargé de juger Erich Shimon Chemama a entrepris ses délibérations mardi matin à Montréal. En fin de journée, hier, le jury de 11 personnes avait demandé à réécouter des parties du procès, mais n'avait toujours pas rendu de verdict.

M. Chemama, 32 ans, est accusé d'agressions sexuelles, de séquestration et de menaces contre trois prostituées, événements qui se seraient produits entre 2009 et 2010 dans son



Erich Shimon Chemama

logement de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il se défendait seul dans cette affaire, et n'a pas cessé de s'en plaindre au jury. Ce que le jury ignore, c'est que plusieurs avocats se sont succédé pour représenter M. Chemama depuis son arrestation, il y a deux ans. Ils ont été écartés par l'accusé ou se sont désistés en raison d'incompatibilité avec lui.

Le juge Jean-François Buffoni a nommé un avocat «ami de la cour» pour assister M. Chemama dans son procès et contre-interroger les victimes alléguées, ce que l'accusé n'avait pas le droit de faire lui-même. Au début, c'est Me François Bérichon qui assurait ce rôle, et quand celui-ci a eu des ennuis de santé, Me Luc Trempe l'a remplacé. M. Chemama a refusé de collaborer avec l'un et l'autre, si bien qu'il a perdu sa chance de contre-interroger les plaignantes. «Il n'est pas mon avocat», s'écriait M. Chemama à tout bout de champ, à l'intention des jurés.

Comme c'est la règle, et dans le but de ne pas nuire à l'accusé, le jury était tenu autant que possible dans l'ignorance par rapport aux choses extérieures à la preuve. C'est ainsi que, scandalisé par ce qu'il voyait, un juré a tenu à exprimer ses doutes au juge quelques jours après le début du procès. Il n'en revenait pas que l'État, avec ses énormes moyens, s'acharne sur un type seul, manifestement incapable de se défendre, disait-il. «Depuis le début, j'ai l'impression grandissante de participer à une terrible injustice», a fait valoir le juré, qui ne voyait pas d'issue. Le juge l'a exclu du jury.

Pas de défense

M. Chemama s'est montré plus terre à terre à certains moments, et il a contre-interrogé certains témoins. Mais au moment de présenter sa défense, il voulait rappeler tous les témoins de la Couronne, et même faire témoigner le procureur Matthew Ferguson. Les témoins qui étaient à sa disposition, il a refusé de les entendre. Le juge Jean-François Buffoni a fini par mettre un terme à ce petit jeu. Ensuite, devant le jury, M. Chemama prétendait avoir une défense d'alibi et se disait victime d'injustice.

Apte à être jugé

M. Chemama a des problèmes de comportement évidents. Il a cependant été évalué deux fois en psychiatrie depuis deux ans et a été déclaré apte à être jugé. Chose rare, il a lui-même plaidé (sans succès) sa propre inaptitude. L'homme est inventif et inonde les tribunaux de requêtes et de procédures de toutes sortes, vouées à l'échec. Si bien qu'il est devenu la première personne au Canada à être déclarée quérulente en matière criminelle. C'est le juge Fraser Martin qui lui a accolé cette étiquette il y a un an. Cela veut dire qu'il ne peut plus entreprendre certains recours sans obtenir la permission du juge en chef.

M. Chemama a un comportement tout aussi désordonné en prison, où il multiplie les plaintes contre tout un chacun. Selon le dirigeant d'un centre de détention, M. Chemama génère à lui seul 80 % des plaintes. Maintenant, tous ses déplacements sont filmés en prison. Lorsqu'il est contrarié, il est prompt à s'assommer lui-même sur un mur ou une table. Il y a peu de temps, il a prétendu avoir avalé une lame de rasoir. Dans le passé, il lui est aussi arrivé de déféquer par terre et d'étendre ensuite ses excréments sur la fenêtre de sa cellule.

Au début de son procès, M. Chemama est apparu devant les jurés avec les cheveux très longs, vêtu d'une combinaison anti-suicide. Quelques jours plus tard, il est arrivé tiré à quatre épingles, en complet-cravate, avec les cheveux courts.

Le jury poursuit ses délibérations aujourd'hui dans ce singulier procès.



Arsenault sur le yacht d'Accurso

Le lien de confiance « brisé »

DENIS LESSARD

QUÉBEC — En passant des vacances dans le sud avec l'entrepreneur Tony Accurso, le président sortant de la FTQ, Michel Arsenault, a commis une erreur grave et permis que soit brisé le lien de confiance normal entre un chef syndical et ses membres, soutient Claude Généreux, en lice pour la présidence de la centrale.

Loin de baisser le ton après l'annonce du départ de Michel Arsenault, le candidat à sa succession, M. Généreux, en remet dans une lettre publique transmise aux instances de la FTQ; il attaque les successeurs désignés par le président sortant, Daniel Boyer et Serge Cadieux, respectivement candidats aux postes de président et de secrétaire de la centrale.

«Au moment d'annoncer son départ, le président de la FTQ [M. Arsenault] en a profité pour présenter sa relève: les candidats de la "continuité". Justement, de quelle continuité parle-t-on?» s'interroge M. Généreux. Il doit annoncer sous peu qui sera son partenaire, son candidat comme secrétaire général. Lui-même ex-membre du SCFP, du secteur public, on peut prévoir que ce candidat viendra du secteur privé.

Une blague qui ne passe pas

Avec une pointe d'amertume, M. Généreux relève que lors de l'annonce de son départ, M. Arsenault avait blagué quant à la possibilité d'acheter un bateau pour sa retraite, une référence à son séjour sur le *Touch*, le yacht de luxe de l'entrepreneur Accurso, dans le sud. Au printemps 2009 M. Arsenault avait confirmé avoir profité d'une telle invitation, il s'en était excusé par la suite.

«Dommage pour ceux qui croient le contraire, le syndiqué ordinaire n'admettra jamais – et il a bien raison! – que ses chefs se la coulent douce avec des entrepreneurs, écrit M. Généreux. Ce n'est peut-être pas illégal, mais c'est toutefois inacceptable, parce que ça brise le lien moral qui unit le président de la FTQ avec les membres qu'il représente.»

JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE 2013

OBTENEZ UNE CARTE-CADEAU



de 50 $
à l'achat d'un manteau
ou d'un pantalon
à prix régulier
de **249,99 $ et plus***

de 100 $
à l'achat d'un manteau
ou d'un pantalon
à prix régulier
de **499,99 $ et plus***

MANTEAU ISOLÉ DE DUVET 800 GLITCHIN DOWN
(femmes)

224,99 $

Prix régulier : 449,99 $

THE NORTH FACE



50 % de rabais**



MANTEAU COQUILLE SOUPLE « SOFTSHELL » EXODUS
(hommes et femmes)

49,99 $

Prix régulier : 99,99 $

LA CORDÉE

LAVAL MONTRÉAL SAINT-HUBERT LACORDEE.COM

*Offre applicable à l'achat d'un manteau ou d'un pantalon à prix régulier de « 249,99 $ et plus » ou de « 499,99 $ et plus » avant taxes, en une seule transaction. Achats non cumulables pour obtenir une carte-cadeau en promotion. Les produits Canada Goose sont exclus de cette promotion. Cette promotion est en vigueur jusqu'au 24 décembre 2013 dans les trois magasins La Cordée et sur www.lacordee.com. La carte-cadeau doit être utilisée lors d'un prochain achat à un des magasins La Cordée ou en ligne sur www.lacordee.com. La carte-cadeau est non monnayable. Une carte-cadeau par transaction. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle. Voir détails en magasin concernant notre politique de retour ou d'échange sur cette promotion.

**Offres sur les manteaux en vigueur jusqu'au dimanche 17 novembre 2013 ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Aucune commande spéciale.

ACTUALITÉS

Recours collectif de Lac-Mégantic

Deux producteurs de pétrole américains visés

EXCLUSIF

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Deux producteurs de pétrole américains pourraient bien être les « premiers responsables » de la tragédie de Lac-Mégantic qui a fait 47 morts, affirme l'avocat qui pilote le recours collectif des victimes du déraillement mortel, Me Daniel Larochelle.

La poursuite intentée par quatre victimes du drame s'est élargie, hier, et vise désormais la multinationale Marathon Oil ainsi que la Slawson Exploration Company.

« Dans la chaîne de responsabilité, ils sont peut-être les premiers responsables », dit sans détour Me Larochelle.

Les deux entreprises produisent du pétrole de schiste, obtenu par fracturation hydraulique dans le Dakota-du-Nord.

Selon une requête amendée, produite hier au tribunal, elles seraient responsables d'avoir mal identifié le brut qui a été acheté par World Fuel Services, puis revendu à la raffinerie Irving, au Nouveau-Brunswick.

Ce pétrole a été acheminé par différents transporteurs ferroviaires avant d'exploser au centre-ville de Lac-Mégantic.

Comme opérateurs des puits de pétrole, les entreprises auraient dû mener des tests pour déterminer la composition du brut et sa volatilité, selon la requête.

« Cette enquête aurait dû entraîner un étiquetage adéquat sur les citernes qui contiennent les liquides de schiste après leur production et aurait dû fournir de l'information précise pour que la classification appropriée soit allouée aux liquides de schiste par les parties qui ont par la suite été impliquées dans le transport », peut-on lire.

Comme opérateurs des puits de pétrole, [Marathon Oil et Slawson Exploration Company] auraient dû mener des tests pour déterminer la composition du brut et sa volatilité, selon le recours.

Bref, résume Me Larochelle, Marathon Oil et Slawson auraient dû savoir que le brut de Lac-Mégantic était plus volatil que le brut conventionnel. Les transporteurs qui l'ont acheminé par la suite auraient ainsi pu prendre les précautions appropriées.

« Ils auraient dû les prévenir, dire qu'ils ne peuvent transporter ce pétrole avec des wagons-citernes DOT-111, dit l'avocat. Ils auraient dû prévenir toute la chaîne de distribution. »

Étiquetage

En septembre, le Bureau de la sécurité des transports (BST) a révélé que le pétrole transporté par la Montreal, Maine & Atlantic Railway était plus volatil que son étiquette l'indiquait. Cette découverte a mis en cause le destinataire du convoi, Irving. En tant qu'acquéreur du brut, cette société avait la responsabilité d'identifier la substance correctement, a affirmé le BST.

Irving fait partie des entreprises visées par le recours collectif des victimes de Lac-Mégantic, tout comme World Fuel Services, le courtier qui lui a vendu le pétrole.

Marathon Oil et Slawson Exploration ont préféré ne pas commenter le recours collectif, hier.

« Parce qu'on vient de signifier la poursuite à Marathon Oil, il serait inapproprié de formuler des commentaires à ce moment », a indiqué le porte-parole de l'entreprise, John Porretto.

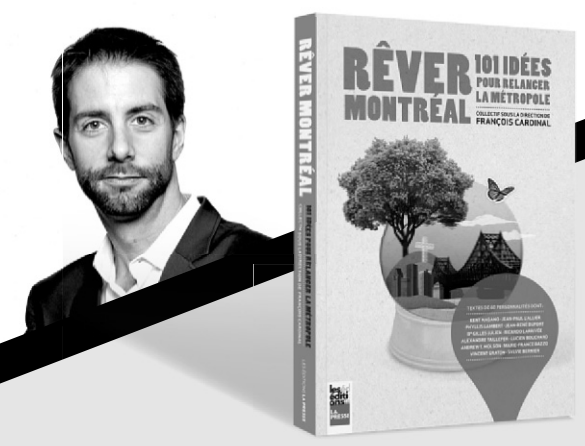
« Pas de commentaire, merci », a dit une employée de Slawson Exploration avant de raccrocher.

Les Éditions La Presse soulignent

les 50 ans de la Librairie Le Fureteur

VENEZ RENCONTRER

FRANÇOIS CARDINAL
Entretien
le samedi 9 novembre
10h30





ESTHER BÉGIN ET ISABELLE LAFLÈCHE
Entretien
le samedi 30 novembre
14h30

LIBRAIRIE LE FURETEUR
25 Rue Webster, Saint-Lambert
450-465-5597

Offert en librairie ou sur editionslapresse.ca

Aussi en format PDF et E-pub



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Le rapport de la CSST à la suite de la mort d'un bénévole laisse voir un grand nombre de fautes de la part des organisateurs du Grand Prix du Canada.

Mort d'un bénévole lors du Grand Prix

La CSST conclut à la négligence des organisateurs

DAVID SANTERRE

Des conducteurs de chariots élévateurs sans formation ni expérience qui manœuvrent leur engin selon des directives dangereuses: le Grand Prix de Montréal aurait une mauvaise gestion de la sécurité de ses bénévoles, si l'on en croit la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui a déposé hier son rapport d'enquête sur la mort d'un bénévole survenue l'été dernier.

La CSST a d'ailleurs mis la direction du Grand Prix à l'amende pour une somme qui pourrait atteindre 62 790$.

L'événement s'est produit le 9 juin; la course tirait à sa fin lorsque la Sauber d'Esteban Gutierrez s'est immobilisée dans le gazon, à l'extérieur du virage Senna. Une fois la course terminée, il fallait la dégager rapidement, car quelques instants plus tard, les spectateurs pouvaient gagner la piste pour se rendre au podium.

Un chariot élévateur et son conducteur, ainsi que deux « accrocheurs » – tous des bénévoles expérimentés – ont alors entrepris de ramener la Sauber aux puits.

À l'aide du bras articulé au bout duquel pend un crochet, on a soulevé la voiture, avant de se diriger vers les puits. Les accrocheurs ont pour tâche, à l'aide d'une courroie fixée à chaque roue arrière du bolide, de retenir celui-ci afin qu'il n'oscille pas dans tous les sens lors du transport.

Pendant le mouvement, ils doivent donc courir de chaque côté de la voiture et devant le chariot. À une vitesse de 3 m/s, ou 11 km/h, a-t-il été établi dans ce cas.

Mais la voiture a tout de même oscillé vers la gauche, au moment où la radio portative de l'accrocheur de droite, Mark Robinson, tombait de sa poche, ce qui l'a distrait.

Il s'est retrouvé juste devant la roue avant droite du chariot, qui l'a rattrapé. L'homme a été rabattu au sol et écrasé par les deux roues droites du chariot.

« Le chariot a avancé pendant quatre mètres avant que le conducteur réagisse et s'immobilise. Il pouvait être distrait, car il devait regarder derrière pour surveiller les spectateurs qui couraient derrière lui et qui auraient pu être tentés de venir toucher la voiture », explique Nathalie Paradis, ingénieure et enquêteuse à la CSST.

Elle et son confrère Ramdane Djedid ont relevé d'importantes failles dans la gestion de la sécurité du Grand Prix et réclament des correctifs, notamment que les conducteurs de chariots élévateurs qui déplacent les voitures lors du Grand Prix aient une formation adéquate. « Celui qui conduisait dans ce cas-ci travaille dans un bureau le reste de l'année. Il était sans formation, ce qui est contraire aux règles de la CSST et aux recommandations du fabricant du chariot. Ils peuvent recevoir quelques directives de leur chef d'équipe, qui n'a lui-même suivi aucune formation. Ils n'ont que les trois jours du Grand Prix pour s'exercer, sans charge », laisse savoir Mme Paradis.

Difficile de se conformer

Présent dans la salle lors du dévoilement du rapport d'enquête, le président du Grand Prix du Canada, François Dumontier, a assuré que son organisation allait tout faire pour apporter le plus de correctifs réclamés par la CSST.

Cependant, certains seront difficiles à apporter, car ils nécessiteraient carrément une modification à la conception des voitures de Formule 1.

La CSST a mis la direction du Grand Prix à l'amende pour une somme qui pourrait atteindre 62 790$.

« Pour ce qui est des chariots élévateurs, vous comprendrez qu'on loue les chariots auprès de fournisseurs, sans qu'ils n'aient d'exigences quant à qui les conduira. Mais on va s'assurer dans le futur que les gens aient la formation requise », a-t-il affirmé.

Il se dit prêt à retarder l'entrée sur la piste des spectateurs pour permettre aux travailleurs de piste de terminer leur travail sans se presser.

Il risque toutefois d'y avoir un problème en ce qui concerne l'exigence de la CSST que les voitures soient dorénavant soulevées par deux points d'attache.

« Les Formules 1 ont un seul point d'ancrage. Elles sont conçues pour performer sur un circuit. Si on nous demande de les déplacer avec un deuxième point d'ancrage, il va falloir en parler à la Fédération internationale de l'automobile, car c'est une question de conception des voitures. [...] Nous faisons partie d'un groupe de 19 Grands Prix. S'il faut lever les voitures différemment à Montréal que dans les autres pays, on va avoir besoin de l'accord de la FIA », ajoute-t-il.

MESURES EXIGÉES PAR LA CSST

- Respecter les règles en matière de formation de ses conducteurs de chariots.
- Faire approuver leur équipement de levage par le constructeur Caterpillar et demander que les voitures soient accrochées par deux points d'attache.
- Interdire que des voitures soient déplacées selon l'ancienne manière au prochain Grand Prix.

LES AILES DE LA MODE

COMPLEXE LES AILES SEULEMENT!

VENTE FIN DE BAIL

50% DE RABAIS

SUR LE DERNIER PRIX ÉTIQUETÉ

Styles sélectionnés

HABITS POUR HOMMES - COMPARÉ À 299.99$, NOTRE PRIX 99.99$, MAINTENANT $50
ROBES D'OCCASION SPÉCIALE - COMPARÉ À 150$, NOTRE PRIX 99.99$, MAINTENANT $25

HAUTS HABILLÉS IMPRIMÉS À PARTIR DE 5,99$	CAMIS ET LEGGINGS À PARTIR DE 5,99$	JUPES & VESTONS À PARTIR DE 10$
CHEMISES SPORT À PARTIR DE 10$	JEANS À PARTIR DE 10$	CHANDAILS À PARTIR DE 10$
PONCHOS & ROBES CHANDAIL À PARTIR DE 20$	BOTTES À LA MODE À PARTIR DE 20$	VESTES DOUDOUNE 20$
MANTEAUX EN LAINE À PARTIR DE 25$	BLOUSONS EN FAUX CUIR À PARTIR DE 25$	MANTEAUX SPORTS À PARTIR DE 50$

TOUT DOIT ÊTRE VENDU !

AILES LES AILES DE LA MODE

CENTREVILLE

COMPLEXE LES AILES
677 STE-CATHERINE OUEST

* **50% de rabais styles sélectionnés** Des exceptions peuvent s'appliquer, voir détails en magasin. * Ne peut pas être jumelé avec une autre offre.

MONDE

Le gouvernement britannique contre ses journalistes



NATHALIE COLLARD
MÉDIAS

Au moment où on pleure la mort des deux reporters français assassinés au Mali le week-end dernier, et qu'en même temps, on réitère l'importance du travail journalistique en démocratie, la Grande-Bretagne livre une charge sans précédent à l'endroit du journalisme d'enquête.

Les pressions exercées par le premier ministre David Cameron sur le quotidien *The Guardian* sont tellement intenses qu'elles ont fait réagir plusieurs groupes de défense des droits de la personne qui ont publié lundi une lettre ouverte dénonçant cette menace à la liberté de presse.

Rappelons les faits: depuis plusieurs mois, le *Guardian* publie des articles du journaliste Glenn Greenwald qui reposent sur des données divulguées par Edward Snowden, ancien consultant auprès de la National Security Agency (NSA), aujourd'hui réfugié en Russie. Ces informations explosives concernent entre autres des opérations d'espionnage des États-Unis dans divers pays européens. Pour des raisons de sécurité, et pour éviter d'être intercepté par les autorités américaines, Glenn Greenwald travaille de chez lui, au Brésil. Il y a quelques semaines, son conjoint a été intercepté à l'aéroport d'Heathrow où on lui a confisqué téléphone cellulaire et ordinateur et où on l'a interrogé pendant neuf heures. Bref, la tension est grande.





PHOTO ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Depuis plusieurs mois, le *Guardian* publie des articles du journaliste Glenn Greenwald (à gauche) qui reposent sur des données divulguées par Edward Snowden, ancien consultant auprès de la National Security Agency.

Le *Guardian* est au cœur de la tempête et fait l'objet de pressions continues de la part du gouvernement britannique. L'été dernier, son rédacteur en chef, Alan Rusbridger, a révélé avoir été forcé par des représentants des services secrets britanniques de détruire des fichiers reliés à l'affaire Snowden. Loin de se laisser intimider, il avait déclaré qu'il publierait désormais à partir des bureaux du *Guardian* aux États-Unis.

Mais les pressions gouvernementales se sont poursuivies jusqu'à atteindre leur point culminant, la semaine dernière, lorsque le premier ministre Cameron y est allé d'une déclaration que d'aucuns ont qualifiée de menace.

« Je ne veux pas avoir à utiliser des injonctions ou d'autres mesures plus dures, a déclaré David Cameron. Je préfère de loin en appeler au sens de la responsabilité sociale des journaux. Mais s'ils ne font pas preuve de responsabilité sociale, il sera très difficile pour le gouvernement de rester passif et de ne pas agir. »

Le député Keith Vaz a pour sa part annoncé que la commission parlementaire britannique sur le contre-terrorisme allait enquêter sur le *Guardian*. Est-ce que le quotidien a enfreint la loi en publiant les informations divulguées par Edward Snowden? A-t-il mis la sécurité du pays en danger? Ce sont des questions auxquelles la commission tentera de répondre.

De leur côté, les signataires de la lettre – environ 70 organismes issus d'une quarantaine de pays- sonnent l'alarme à propos de ces pressions qui, disent-ils, tentent d'empêcher le débat public sur les questions soulevées par les révélations du *Guardian*.

« Si [les journaux] ne font pas preuve de responsabilité sociale, il sera très difficile pour le gouvernement de rester passif et de ne pas agir. »
— David Cameron

« Nous avons uni nos voix au sein d'une coalition internationale, car nous croyons que la réponse de la Grande-Bretagne face aux révélations concernant les opérations de surveillance de la NSA porte atteinte aux droits de la personne au pays, écrivent-ils. La réponse du gouvernement a été de condamner au lieu de célébrer le journalisme d'enquête qui joue un rôle crucial dans une société démocratique en santé. »

La lettre est disponible dans son intégralité sur le site du *Guardian*: www.theguardian.com

Analyses sur la dépouille de Yasser Arafat

Un rapport soutient la thèse de l'empoisonnement

HOSSAM EZZEDINE
AGENCE FRANCE-PRESSE

RAMALLAH — **Les analyses des échantillons prélevés sur la dépouille du dirigeant historique palestinien Yasser Arafat par un laboratoire suisse confortent l'hypothèse d'un empoisonnement au polonium, selon une copie du rapport médical diffusée hier par la chaîne qatarie Al-Jazeera.**

Les causes de la mort d'Arafat, le 11 novembre 2004 dans un hôpital militaire français, n'ont pas été élucidées, et nombre de Palestiniens soupçonnent Israël – qui a toujours nié – de l'avoir empoisonné.

« Les résultats soutiennent modérément l'hypothèse que la mort a été la conséquence d'un empoisonnement au polonium-210 », concluent les 10 médecins et praticiens, en majorité de l'Institut de radiophysique de Lausanne.

« Nous avons mesuré des activités de polonium-210 dans les os et les tissus qui étaient jusqu'à 20 fois supérieures aux références de la littérature » médicale, selon le rapport daté du 5 novembre.

« Le fait qu'elles ne soient pas homogènes est compatible avec une absorption de polonium-210 survenue lors de l'apparition des premiers symptômes [en octobre 2004] », remarquent-ils, évoquant le cas d'Alexandre Litvinenko, un ancien membre des services secrets russes réfugié à Londres et assassiné en 2006 avec cette substance.

Une source palestinienne proche du dossier a confirmé que « ce qu'Al-Jazeera a révélé est exact », précisant qu'il était initialement convenu d'un délai de 10 jours avant que ces résultats ne soient rendus publics.

Les rapports des équipes suisse et russe ont été remis aux dirigeants palestiniens, a-t-on appris de sources officielles palestiniennes, sans indication sur leurs conclusions.

La justice réclamée

« Ma fille et moi irons devant tous les tribunaux dans le monde pour punir ceux qui ont commis ce crime », a déclaré, dans une interview à Al-Jazeera, la veuve du dirigeant palestinien, Souha Arafat, qui a déposé une plainte en 2012 en France, déclenchant une information judiciaire pour assassinat.

Dave Barclay, médecin légiste britannique qui a rédigé une analyse du rapport médical, a déclaré à la chaîne qatarie que « l'arme du crime a été trouvée. Ce que nous ne savons pas, c'est qui la tenait à ce moment-là ».



PHOTO AHMED JADALLAH, REUTERS

Yasser Arafat en 2004, peu de temps avant sa mort dans un hôpital militaire français, possiblement par empoisonnement.

« C'est l'épisode 100 et quelques du feuilleton Souha contre les successeurs d'Arafat », a ironisé, dans une déclaration, le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, Yigal Palmor, réaffirmant qu'Israël n'avait « rien à voir » avec la mort d'Arafat.

Une soixantaine de prélèvements ont été effectués le 27 novembre 2012 dans la tombe de Yasser Arafat à Ramallah, en Cisjordanie, puis

« Les résultats soutiennent modérément l'hypothèse que la mort a été la conséquence d'un empoisonnement au polonium-210. » — Conclusions du rapport d'analyse

Contrairement au neveu d'Arafat, Nasser al-Qidwa, président de la Fondation Yasser Arafat, et à Tawfiq Tiraoui, qui ont directement incriminé Israël, Souha Arafat n'a jamais précisé dans quelle direction se tournaient ses soupçons.

répartis pour analyse entre les trois équipes d'enquêteurs – suisse, française et russe.

Le président de la commission d'enquête palestinienne avait alors annoncé que si les prélèvements confirmaient la thèse de l'empoisonnement, les dirigeants palestiniens saisiraient la Cour pénale internationale.

Arafat est mort à 75 ans, après son évacuation vers la France avec l'accord d'Israël, qui l'assiégeait depuis plus de deux ans à la Mouqataa, siège de la présidence palestinienne à Ramallah. Il avait été transféré dans l'hôpital français après avoir souffert de douleurs abdominales sans fièvre.

Un porte-parole du Hamas, au pouvoir à Gaza, Sami Abou Zouhri, a estimé que ces analyses apportaient la preuve qu'« Arafat a été victime d'un assassinat dont le Hamas accuse l'occupation israélienne », appelant en conséquence à cesser les négociations de paix avec Israël.

Lui-même victime en 1997 d'une tentative d'empoisonnement par Israël, le chef en exil du Hamas, « Khaled Mechaal, a été le premier à considérer que sa mort avait été causée par un empoisonnement imputé à l'occupant », a-t-il assuré dans un communiqué.

UNE SUBSTANCE TOXIQUE

Le polonium est une substance radioactive extrêmement toxique avec laquelle a été empoisonné en 2006 Alexandre Litvinenko, ex-espion russe devenu opposant au président Vladimir Poutine.
Élément chimique naturel présent dans la pechblende (minerai d'uranium), le polonium, découvert en 1898 par Marie Curie, est utilisé comme source de rayonnement alpha dans la recherche et en médecine, mais aussi comme source de chauffage dans les engins spatiaux.
Il reste toutefois très rare, avec un milliardième de gramme de polonium au maximum dans 10 grammes d'uranium.
Sa production nécessite un réacteur nucléaire et est estimée à moins de 100 g par an à l'échelle mondiale, en grande majorité d'origine russe.

– Agence France-Presse

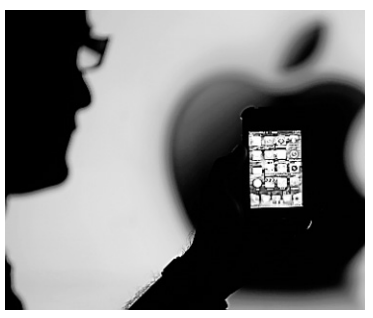


PHOTO ARCHIVES REUTERS

DEMANDES DE DONNÉES

Apple diffuse une liste limitée

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Le géant américain de l'informatique Apple a diffusé mardi sa toute première liste sur les demandes de données effectuées par les gouvernements, tout en protestant contre une ordonnance limitant les éléments qu'il peut divulguer concernant les demandes des autorités américaines.

Le créateur de l'iPad et de l'iPhone a suivi l'exemple d'autres grands groupes qui ont commencé à diffuser récemment ce type d'informations.

La plupart des demandes sont effectuées dans le cadre d'affaires criminelles de la part d'autorités « à la recherche d'informations dans des affaires de vol ou d'autres délits, mais aussi dans des affaires de personnes ou d'enfants disparus, pour retrouver les auteurs d'enlèvements ou tenter d'empêcher des suicides », précise Apple dans un document de sept pages.

Le groupe a souligné qu'aux États-Unis le gouvernement américain lui avait donné la permission de ne diffuser qu'un nombre limité d'informations sur les données qu'il a demandées.

Le groupe à la pomme a reçu entre 1000 et 2000 demandes du gouvernement américain entre le 1er janvier et le 30 juin de cette année, concernant de 2000 à 3000 comptes. En revanche, Apple n'a pas précisé combien de données il avait pu fournir, indiquant que leur nombre était entre zéro et 1000.

« Nous nous opposons fermement à cette ordonnance de non-publication », note le document d'Apple, ajoutant que le groupe aimerait davantage de transparence concernant ces données qui lui sont demandées.

LE TOUR DU GLOBE



PHOTO ASSOCIATED PRESS

Italie Berlusconi compare ses enfants aux « Juifs sous Hitler »

L'ex-chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, affirme que ses enfants « se sentent comme les Juifs sous Hitler », dans un livre à paraître bientôt. Son commentaire a suscité de nombreuses réactions de la gauche et de l'Union des communautés juives italiennes. Le Cavaliere a été condamné le 1er août à un an de prison et en octobre à deux années d'interdiction de toute fonction publique. — AFP



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Syrie Une explosion à Damas fait 8 morts et 50 blessés

Hier, 8 personnes ont été tuées et plus de 50 autres ont été blessées par l'explosion d'une bombe dans le centre de la capitale Damas. Parmi les blessés figurent des ouvriers qui procédaient à des travaux d'entretien dans la gare de Hijaz. Les tirs d'obus, les explosions et les attentats se multiplient depuis des mois à Damas, le régime en accusant les rebelles. — AFP



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Mali Al-Qaïda revendique l'assassinat de deux journalistes

La branche maghrébine d'Al-Qaïda a revendiqué hier l'assassinat de deux journalistes français survenu le 2 novembre à Kidal. « en réponse aux crimes commis par la France contre les Maliens ». Elle considère que cet assassinat « constitue le minimum de la facture que [le président français François] Hollande et son peuple doivent payer en contrepartie de leur nouvelle croisade » au Mali, selon le texte. — AFP



PHOTO REUTERS

Colombie Les FARC pourront participer à la vie politique du pays

Près d'un an après avoir entamé leurs négociations, le gouvernement et les FARC ont franchi hier une nouvelle étape vers la paix avec l'annonce d'un accord sur la participation de la guérilla à la vie politique. Ce point était le deuxième des cinq figurant à l'ordre du jour des pourparlers visant à mettre un terme au sanglant conflit. Un premier accord sur le développement rural, au cœur du conflit, avait été conclu en mai. — AFP

Controverse sur les droits des homosexuels à Sotchi

Une cérémonie « où tous pourront s'exprimer »

NICOLAS BÉRUBÉ

Il faudra garder l'œil ouvert durant les cérémonies de clôture des Jeux de Sotchi.

C'est que Daniele Finzi Pasca, le metteur en scène de la cérémonie qui doit être vue par des centaines de millions de personnes dans le monde, compte « travailler dans l'ombre », un peu « comme un virus » afin de soutenir les droits de l'homme et les droits des homosexuels, un sujet épineux pour la Russie et le Comité international olympique (CIO).

Dans un courriel envoyé à *La Presse*, Julie Hamelin, cofondatrice de la Compagnia Finzi Pasca, qui travaille sur l'écriture du spectacle de clôture des Jeux, note que les valeurs « progressistes » seront au cœur de l'imposant spectacle.

« Vous raconter ce que l'on va faire serait affaiblir un peu nos stratégies, écrit-elle. Mais nous pouvons vous garantir que nous allons tout faire pour que les athlètes et les délégations aient toute la liberté de s'exprimer sous une forme ou sous une autre pendant les cérémonies. »

Le CIO et le gouvernement russe ont jusqu'ici refusé de dire s'il serait toléré que des athlètes ou des officiels expriment leur appui à la cause homosexuelle. Le CIO interdit tout geste politique durant les Jeux.

La semaine dernière, le président du CIO, Thomas Bach, a refusé de rencontrer un groupe d'homosexuels en Russie, prêtant le flanc aux critiques, qui accusent le Comité de chercher à esquiver la question du non-respect des droits de l'homme dans le pays hôte des Jeux.



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Daniele Finzi Pasca est connu au Québec grâce à son travail avec le Cirque Éloize et le Cirque du Soleil. Il a également conçu le spectacle de clôture des Jeux de Turin, en 2006.

Une loi controversée

En juin, la Russie avait provoqué un tollé dans les pays occidentaux en adoptant une loi interdisant la « propagande homosexuelle ». La loi prévoit notamment une peine de deux semaines d'emprisonnement pour des personnes du même sexe qui se tiendraient la main ou échangeraient un baiser en public.

Le mot « propagande » dans la loi laisse matière à interprétation. Ainsi, une épinglette aux couleurs du drapeau arc-en-ciel de la fierté gaie peut être vue comme de la propagande, et donc être illégale.

Depuis l'adoption de la loi, on rapporte une hausse du harcèlement et des attaques contre les personnes présumées homosexuelles en Russie.

Julie Hamelin, qui est cofondatrice du Cirque Éloize, explique avoir souvent travaillé dans des pays « dans lesquels certaines valeurs ne sont pas souvent partagées ».

« Dans tous les pays où l'on va, on a la chance de rencontrer des gens avec une vision progressiste, qui partagent nos valeurs. Notre tâche est souvent de les soutenir en ayant recours à des stratégies différentes, parfois en prenant des positions fortes et claires et parfois en travaillant dans l'ombre. »

Parmi ces valeurs se trouvent « la liberté d'expression, l'égalité entre homme et femme, les droits des homosexuels, la protection de l'enfance », écrit-elle cette semaine en réponse à une demande d'entrevue sur la question des droits de l'homme en Russie, envoyée la semaine dernière par *La Presse*. Le duo Hamelin-Finzi Pasca se trouve actuellement en Russie.

Cirque Éloize

Acteur et metteur en scène suisse-italien, Daniele Finzi Pasca est surtout connu au Québec grâce à son travail avec le Cirque Éloize et le Cirque du Soleil. Finzi Pasca avait conçu le spectacle de clôture des Jeux de Turin, en 2006. Il mettra également en scène le spectacle d'ouverture des Jeux paralympiques, qui suivront les Jeux de Sotchi.

« Nous allons tout faire pour que les athlètes et les délégations aient toute la liberté de s'exprimer sous une forme ou sous une autre. »
— Julie Hamelin, cofondatrice de la Compagnia Finzi Pasca

Le spectacle de clôture doit avoir lieu le 23 février.

Devant le tollé provoqué par la loi, le gouvernement russe tente depuis peu d'envoyer une image d'ouverture.

En août, le ministre russe des Sports, Vitaly Mutko, avait dit que la loi allait s'appliquer aux athlètes internationaux.

« Un athlète ayant une orientation sexuelle non traditionnelle ne sera pas interdit de séjour à Sotchi. Mais s'il va dans les rues et commence à faire de la propagande, alors bien sûr, il devra répondre de ses actes. »

Depuis, le président russe Vladimir Poutine a fait part de sa volonté de « tout faire pour que les athlètes se sentent à l'aise à Sotchi, peu importe leur race ou leur orientation sexuelle ».



ENVOLEZ-VOUS VERS L'EUROPE POUR MOINS.

Exemples de prix aller-retour au départ de Montréal. Dates de départ telles qu'indiquées ci-dessous. Les prix incluent le coût du transport aérien, les taxes, les frais et les droits.

PARIS
14 NOV. – 14 DÉC. 2013
24 DÉC. 2013 – 6 MAI 2014
836 $

LONDRES
14 NOV. – 16 DÉC. 2013
24 DÉC. 2013 – 24 MARS 2014
934 $

BRUXELLES
14 NOV. – 14 DÉC. 2013
24 DÉC. 2013 – 6 MAI 2014
879 $

ISTANBUL
14 NOV. – 14 DÉC. 2013
24 DÉC. 2013 – 6 MAI 2014
999 $

L'offre prend fin le 12 novembre 2013.
Réservez maintenant sur aircanada.com

AIR CANADA
MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

Réservez maintenant sur aircanada.com, appelez au 1 888 247-2262 ou communiquez avec votre agent de voyages.

Service aux personnes malentendantes : 1 800 361-8071. Politique de bagages pour la classe économique – Destinations internationales : des frais allant jusqu'à 100 $ CAN par aller simple s'appliquent au deuxième bagage enregistré pour les vols entre le Canada et la plupart des destinations internationales. Les frais peuvent différer dans le cas de vols exploités par les partenaires commerciaux d'Air Canada. Pour tous les détails concernant la franchise de bagages et les frais, visitez aircanada.com/bagages. Les frais pour des services optionnels connexes tels qu'un changement d'itinéraire, un bagage supplémentaire, une réservation de place à l'avance ou autre service particulier peuvent faire monter le coût total. Pour plus d'information, visitez aircanada.com/fr/travelinfo/products_services.html. **Conditions – Londres Heathrow (LHR) :** l'achat sept jours à l'avance est requis. Séjour minimal : une nuit du samedi au dimanche. Séjour maximal : six mois. Le prix indiqué est valable pour les départs du lundi au mercredi. **Bruxelles/Paris (BRU/CDG) :** l'achat sept jours à l'avance est requis. Séjour minimal : une nuit du samedi au dimanche. Séjour maximal : six mois. Les prix indiqués sont valables pour les départs du dimanche au jeudi (excepté entre Toronto et Bruxelles : prix valables pour les départs du dimanche au mercredi). **Istanbul (IST) :** l'achat sept jours à l'avance est requis. Séjour minimal : une nuit du samedi au dimanche. Séjour maximal : six mois. Le prix indiqué est valable pour les départs du dimanche au mercredi. **Autres conditions :** le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Les prix incluent le coût du transport aérien, les taxes, frais et suppléments et sont calculés sur la base de vols sans escale. Les taxes et les frais peuvent être modifiés. Le prix final et le détail des taxes, frais et droits apparaîtront au moment de la réservation sur le site aircanada.com avant l'achat final. Pour obtenir immédiatement des renseignements sur le prix final, les taxes, les frais et les droits, veuillez communiquer avec votre agent de voyages ou appeler le centre de réservations Air Canada au 1 888 247-2262. Certaines destinations peuvent nécessiter des correspondances ; dans ces cas-là, le prix total peut être différent ou plus élevé en raison de la variabilité des taxes, frais et autres suppléments. Certaines destinations internationales peuvent nécessiter le paiement de frais, droits ou taxes au point d'origine ou de départ. Veuillez consulter le bureau gouvernemental à l'étranger du pays que vous voulez visiter pour obtenir de l'information à jour. Les billets sont remboursables moyennant des frais de 300 $ CAN. Les prix sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les prix peuvent différer selon le trajet et les dates de départ et de retour. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre ou réduction. Les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada, des transporteurs aériens d'Air Canada Express[MC] (Jazz Aviation LP, Central Mountain Air, Sky Regional Airlines Inc, Air Georgian ou Exploits Valley Air Services Ltd.) ou des membres du réseau Star Alliance[MC] Lufthansa (LH), SWISS (LX), Austrian Airlines (OS) ou Brussels Airlines (SN). **Destinations internationales :** des frais d'annulation peuvent s'appliquer à certaines destinations internationales. D'autres restrictions de vols et conditions d'achat peuvent s'appliquer. [MC]Air Canada Express est un marque de commerce d'Air Canada. [MC]Star Alliance est une marque de commerce d'Air Canada au Canada.

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Une perte pour Montréal



FRANÇOIS CARDINAL
francois.cardinal@lapresse.ca

Richard Bergeron tirera sa révérence d'ici deux ans, un geste d'une grande dignité, à l'image de son parcours politique.

Le fondateur de Projet Montréal a perdu les élections à la mairie, mais il les a gagnées à titre de chef d'un parti qui a doublé sa présence au conseil municipal. Un parti qu'il a fondé, qu'il a enraciné, qu'il quittera en pleine croissance.

M. Bergeron aurait pu s'accrocher. Après tout, il a réussi une partie de son pari. Sa formation est aujourd'hui plus solide et crédible. Elle deviendra l'opposition officielle. Tous ses élus ont été réélus. Elle peut compter sur 20 représentants au conseil, 8 en arrondissements. Après avoir percé dans seulement trois districts en 2009, elle a pris la tête de cinq arrondissements cette fois.

Richard Bergeron a été un excellent chef de parti, mais il n'était plus le porte-parole dont Projet Montréal a besoin.

Sur le terrain, Projet Montréal a réussi à faire des percées en dehors de ses châteaux forts, dans le Sud-Ouest, Côte-des-Neiges, Ville-Marie et Hochelaga-Maisonneuve. Il a même étendu ses tentacules en dehors des quartiers centraux, dans Verdun et Outremont.

Mais voilà, même si son parti a le vent dans les voiles, Richard Bergeron n'avait pas tellement le choix de le quitter. Il a été un excellent chef, donnant à son parti direction et vision, mais il n'est plus le porte-parole dont ce dernier a besoin à ce moment charnière de son existence...

Richard Bergeron s'est forgé avec le temps l'image d'un chef inflexible, dogmatique et peu ouvert aux sensibilités des quartiers excentrés, une image qu'il a renforcée ces dernières semaines. En citant le Plateau comme modèle à implanter à la grandeur de l'île, il a lui-même imposé des limites au potentiel électoral de sa formation. En martelant son idée de tramway comme si l'existence de sa formation en dépendait, il a donné l'impression que Projet Montréal était le parti d'un seul projet.

Or après neuf ans d'existence, la formation de M. Bergeron est à la croisée des chemins. Elle doit choisir entre une consolidation au cœur de l'île, ce qui lui permettrait de gagner DES mairies dans quatre ans, et une expansion à l'extérieur de l'ancienne ville, seule façon d'envisager LA mairie en 2017. Entendons-nous, Projet Montréal n'a pas à devenir un autre parti à l'intégrité aussi élastique que les idées, il n'a pas à perdre son âme, seulement son stigmate jusqu'au-boutiste.

Le parti a une vision bien établie de ce qu'est une ville durable, il mise sur la participation des citoyens, il a un fort parti-pris pour le transport actif et la qualité de vie. Une idéologie qui peut plaire au plus grand nombre... à condition d'éviter l'intégrisme, le « crois ou meurs ».

Projet Montréal ne séduira peut-être jamais les arrondissements de banlieue qui jouent les défusionnés, comme Anjou, Saint-Laurent et LaSalle. Mais ce que les résultats de dimanche ont prouvé, c'est qu'il jouit d'un potentiel de croissance plus grand que prévu en dehors de l'axe Plateau-Rosemont.

L'arrivée d'un nouveau chef pourrait se traduire en gains pour Projet Montréal, même si le départ de Richard Bergeron est une perte indéniable pour Montréal.

Le pont et l'argent du pont



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Selon un sondage CROP–*La Presse,* six résidants de la région de Montréal sur 10 s'opposent à l'instauration d'un péage sur le futur pont Champlain. Parmi les banlieusards, l'opposition est encore plus forte: 69 %. La même enquête révèle que 65 % des répondants souhaitent la tenue d'un concours international d'architecture pour la conception de l'ouvrage. Autrement dit, les Montréalais rêvent d'un superbe pont... mais ne veulent pas en payer le prix. Du moins pas sous la forme d'un péage.

61 %

Résidents de la région qui sont contre un péage sur le futur pont Champlain.

Autant pour financer les nouvelles infrastructures dont la région a besoin que pour mieux gérer la circulation, le péage est un outil incontournable. Il permet non seulement de recueillir des sommes substantielles, mais aussi de réguler les flots, par exemple en fonction de l'heure et pour inciter à l'usage des transports collectifs.

Cependant, il tombe sous le sens qu'il faut réfléchir au péage dans le cadre d'une stratégie régionale. Instaurer un péage sur un seul ouvrage aggraverait une situation déjà difficile en détournant une partie de la circulation vers les voies gratuites.

Il y a longtemps que le gouvernement du Québec et les décideurs de la métropole auraient dû s'atteler à la tâche de concevoir un système de péage sur les axes autoroutiers de la région. Aujourd'hui, en raison de l'urgence de remplacer le pont Champlain, il y a péril en la demeure. Le gouvernement semble conscient du problème, mais il sait que convaincre la population sera très difficile. D'autant plus que le nouveau maire de Montréal, Denis Coderre, s'est prononcé contre les péages pendant la campagne électorale.

Le gouvernement du Canada, lui, fait cavalier seul. On a l'impression que le ministre de l'Infrastructure, Denis Lebel, fixera le niveau du péage sur le nouveau pont Champlain suivant le seul critère de la rentabilité du partenaire privé du PPP. Québec et la région seront placés devant un pont accompli.

M. Lebel aime rappeler que le pont Champlain est de responsabilité fédérale. Alors que le gouvernement canadien agisse de manière responsable! Cela implique qu'il travaille main dans la main avec le gouvernement de la province et les municipalités concernées. Ce n'est pas en répétant son mantra « Pas de péage pas de pont » que M. Lebel convaincra qui que ce soit.

Les œillères d'Ottawa ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction de Québec et de la région métropolitaine. À l'occasion de la publication prochaine de sa politique de mobilité durable, le ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, devrait lancer franchement la discussion avec la région sur l'opportunité et les modalités d'un système de péage. Pas de péage, pas de fin à la congestion.

RICHARD BERGERON ANNONCE SON DÉPART DE LA VIE POLITIQUE



DROITS RÉSERVÉS/**serge.chapleau@lapresse.ca**

OPINION

La lutte antitabac piétine

Chaque fumeur qui meurt ou qui arrête est remplacé par un nouvel esclave de la nicotine



FLORY DOUCAS
L'auteure est codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Le paragraphe d'introduction sur le site Web du fabricant des cigarettes les plus vendues au pays maintient que sa mission consiste à se « tailler une part de marché intéressante dans tout segment où nous sommes présents en répondant aux préférences des fumeurs adultes mieux que ne le fait la concurrence. Ceci sera fait de manière rentable, socialement responsable, durable et qui créera de la valeur pour la compagnie. »

Dans un monde idéal, ces propos provoqueraient d'irrésistibles rires accompagnés de sévères condamnations publiques, compte tenu des montagnes de preuves irréfutables détaillant des décennies de marketing visant les jeunes ainsi que la suppression de la recherche scientifique visant à nier la dépendance et la nocivité du tabac.

Or, les fabricants du tabac continuent d'opérer dans un environnement législatif qui leur permet d'introduire des produits toujours plus captivants et appétissants pour nos ados. En effet, des marques et produits qui n'existaient même pas au début des années 2000 figurent aujourd'hui parmi les produits de tabac les plus populaires chez les jeunes!

L'exemple le plus percutant est le petit cigarillo aromatisé – ni plus ni moins qu'une cigarette brune à la fraise ou à la vanille – qui est apparu sur le marché au milieu des années 2000 et qui se vendait à l'unité ou en petite quantité dans de jolis emballages sans mises en garde. Quatre années après leur introduction, ces produits dépassent en popularité la cigarette conventionnelle auprès des élèves du secondaire.

Le résultat? Un taux de tabagisme qui stagne autour de 24 % depuis 2006. L'industrie du tabac parvient à remplacer chaque client qui meure ou qui arrête avec un nouveau jeune fumeur qui sera esclave de la nicotine pendant en moyenne 20 ans et qui aura une chance sur deux d'en mourir prématurément.

Les cigarillos aromatisés dépassent en popularité la cigarette conventionnelle auprès des élèves du secondaire.



Et face à cette catastrophe de santé publique, que font nos élus?

La révision de la Loi sur le tabac se fait attendre depuis octobre 2010, alors qu'un rapport faisant le bilan des cinq dernières années d'application a été déposé à l'Assemblée nationale.

Entre 2008 et 2012, l'ancien ministre de la Santé, le Dr Yves Bolduc, s'est dit « très ouvert à revoir la loi » mais il voulait « d'abord attendre le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux ». Or, au moment où il affichait sa volonté de consulter la Commission, il était déjà trop tard: son gouvernement déclenchait des élections provinciales quatre semaines plus tard.

Récemment, l'actuel titulaire du portefeuille de la Santé, le Dr Réjean Hébert, disait également vouloir agir sur ce dossier, mais lui aussi préfère attendre l'avis de la même commission parlementaire.

Un premier obstacle était franchi à la fin août, alors que les membres de la commission ont finalement tenu des audiences sur la question. Cependant, onze semaines se sont écoulées et les recommandations au ministre se font toujours attendre.

Maintenant, face à ce retard, le ministre Hébert a indiqué qu'il reportera entièrement le dossier de la révision de la loi en 2014, sans même être en mesure d'être plus précis quant à son échéancier.

En somme, la lutte antitabac se retrouve dans la même situation qu'à l'habitude, c'est-à-dire en arrière-plan, délaissée par les politiciens pour faire place à d'autres priorités plus immédiates.

LA PRESSE.CA

LE BLOGUE QUEL AVENIR POUR MONTRÉAL?

Bergeron à la STM, Côté comme DG?
par François Cardinal

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Les organismes de bienfaisance utilisent-ils bien votre argent?
par Ariane Krol

LA QUESTION DU JOUR

Comment Ottawa devrait-il financer la construction du nouveau pont Champlain?



Un péage sur le pont › 30 %
Ses revenus généraux › 56 %
Partage avec Montréal et la province › 13 %

Résultats à 18 h 01, hier > 16 276 répondants

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? Écrivez-nous à **debats@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **www.lapresse.ca/abonnement**
PUBLICITÉ 514.285.6931
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

De tout temps, le slogan du Parti québécois aurait dû être « Diviser pour régner ». Les fédéralistes contre les souverainistes, les francophones contre les anglophones, les carrés rouges contre les citoyens en faveur de la hausse et maintenant, les laïcs contre les croyants. Quel projet de société !

— Marc Allard

DÉBATS

Duchesneau à Montréal ?



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le maire Coderre serait bien mal avisé de proposer Jacques Duchesneau au poste d'inspecteur général. Cet homme deviendrait vite un boulet, comme il a fini par le devenir pour François Legault, qui ne sait plus quoi faire de son incontrôlable député-vedette et serait probablement assez soulagé de le voir partir vers de nouveaux horizons.

La dernière sortie de M. Duchesneau contre André Boisclair a considérablement érodé ce qui restait de crédibilité à cet homme dont le jugement est inversement proportionnel à son goût pour les coups d'éclat et les coups d'épée dans l'eau.

Le procès d'intention commis à l'endroit de l'ancien chef péquiste (ami entrepreneur plus contrat plus Hells Angels plus cocaïne) était si absurde,

Le maire Coderre serait bien mal avisé de proposer Jacques Duchesneau au poste d'inspecteur général.

et a d'ailleurs été si vite démenti par la chronologie des faits, que son auteur est devenu un objet de ridicule. L'excellente émission humoristique de Radio-Canada *À la semaine prochaine* en fait ses beaux samedis avec des sketches désopilants qui dépeignent l'ancien policier en train d'imaginer des complots à coup d'associations toujours plus farfelues.

La CAQ, déjà en chute libre dans les sondages, est maintenant aux prises avec la poursuite en diffamation de 200 000$ intentée par M. Boisclair – une poursuite que ce dernier a bien des chances de gagner. Cela serait du plus bel effet que l'Inspecteur général de Montréal censé garantir l'intégrité de la ville soit un jour condamné pour diffamation !

Ce dernier épisode n'était pas le premier signe du manque de jugement ahurissant de celui qui adore se présenter comme le grand justicier qui lave plus blanc que blanc.

On se rappelle comment M. Duchesneau avait fait couler le rapport de l'Unité anticollusion qu'il présidait à peine quelques jours après l'avoir remis au gouvernement. Désir de briller sous le feu des caméras ? Vengeance contre ses patrons de l'UPAC ? Peur paranoïaque de voir son rapport enterré ?

En outre, M. Duchesneau a eu l'effronterie d'aller à *Tout le monde en parle* trois jours avant l'audience de la Commission parlementaire où il était convoqué pour commenter son rapport, ce qui dénotait un singulier mépris pour les élus, en même temps qu'un besoin maladif d'« aller à 'a tivi ».

Quoi qu'il en soit, l'administration montréalaise n'aurait que faire d'un homme aussi peu fiable. Quand on est investi d'une mission confidentielle, on ne trahit pas ses mandataires sans raison valable. Il n'y avait aucun motif sérieux de croire que le gouvernement aurait caché ce rapport, qui du reste ne contenait que des affirmations d'ordre général non étayées.

L'incident a fait monter la cote de popularité de l'ancien chef de police, mais cela ne prouve rien. Les démagogues sont toujours populaires… jusqu'à ce qu'ils cessent de l'être.

Cette semaine, M. Duchesneau, décidément irrécupérable, a de nouveau étalé son manque de jugement et sa vanité congénitale en « négociant » sur la scène publique la nomination qu'il compte obtenir : oui, il est intéressé au poste d'inspecteur général, oui, c'est son idée à lui, oui, mais, il devra examiner attentivement « les conditions et la description de (la) tâche » (sic)… Quel patron voudrait d'un individu aussi bavard, qui préjuge d'une offre d'embauche qui n'a même pas été formulée ?

C'est le conseil municipal qui nommera le futur inspecteur général, mais il revient au maire de soumettre une candidature aux élus.

Or, comme ce dernier le confiait lundi au collègue Jean-Jacques Samson, le poste n'est pas réservé à priori à Jacques Duchesneau. M. Coderre a sur son bureau plusieurs dossiers de candidats valables – anciens vérificateurs, ex-policiers de la GRC ou d'ailleurs…

Qu'on aille chercher un bon comptable capable de dépister les problèmes et de proposer des solutions, une personne sobre et sérieuse… et qu'on évite les grands inquisiteurs préoccupés de leur seule gloriole !

Madeleine aurait été horrifiée

Son nom doit être retiré de tout énoncé associé à la charte des valeurs

MELA SARKAR
Secrétaire aux relations publiques du Centre communautaire des femmes sud-asiatiques
CYNTHIA KELLY
Amie et voisine
MICHÈLE ASSELIN
Ancienne présidente de la FFQ de 2003 à 2009
ELLEN GABRIEL
Mohawk de Kanehsatàke, militante autochtone des droits de la personne

Cette lettre est signée par une quarantaine d'autres amis et connaissances de Madeleine Parent (1918-2012). On peut consulter la liste complète des signataires à lapresse.ca, dans la section Débats, où la lettre est également publiée.

Lettre adressée à Pauline Marois, première ministre du Québec

Nous sommes les proches de Madeleine Parent. Nous sommes aussi des féministes, syndicalistes et organismes qui avons milité coude à coude avec elle. Nous vous écrivons aujourd'hui pour exprimer notre profonde déception concernant la référence gratuite à Madame Parent dans le document présentant la proposition gouvernementale de Charte des valeurs québécoises.

Comme l'écrivaient Donna Mergler (universitaire engagée, qui connaît M^me^ Parent depuis son enfance) et Andrée Lévesque (historienne et auteure d'un livre sur la vie de Madeleine Parent) : « Il est regrettable que, pour cautionner leur projet,

Madeleine Parent a lutté en solidarité avec les Premières nations, les communautés culturelles et les personnes racisées pour combattre autant la discrimination systémique que celle imposée par l'État.

le gouvernement se serve du nom de personnes qui ne sont plus ici pour défendre ses positions. » (*Le Devoir,* 18 septembre 2013)

La charte affirme que : « Les femmes québécoises de toutes origines et de toutes croyances doivent bénéficier des mêmes droits, du même respect et des mêmes chances de réussite que les hommes… ».



PHOTO PIERRE CÔTÉ, ARCHIVES LA PRESSE

La syndicaliste Madeleine Parent, en 1972.

Cependant, il est évident que ce document ouvre grand la porte à la discrimination. L'idée, par exemple, qu'une femme hautement compétente et qualifiée puisse perdre son emploi dans la fonction publique parce qu'elle porte un hijab aurait horrifié notre amie. En fait, Madeleine a lutté avec ardeur aux côtés de ces mêmes femmes pour que leurs pleins droits en tant que citoyennes intelligentes, dignes et compétentes soient reconnus.

Madeleine valorisait la différence des autres. Elle cherchait toujours à mieux les connaître et à enlever les obstacles à la participation démocratique et sociale. Elle a lutté en solidarité avec les Premières nations, les communautés culturelles et les personnes racisées pour combattre autant la discrimination systémique que celle imposée par l'État. Et elle était aux premiers rangs pour défendre le droit à un travail décent dans des conditions non discriminatoires, saines et sécuritaires pour toutes et pour tous. Ce fut l'œuvre de sa vie.

Nous demandons donc que le nom de Madeleine Parent soit retiré de tout énoncé associé à la charte. Il ne lui appartient, ni à elle ni aux autres pionnières du féminisme, de porter la responsabilité des gestes de ce gouvernement.



PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

L'exploit de Labeaume

On dirait bien que les citoyens de la ville de Québec en ont marre que leurs taxes et impôts servent à payer des conditions de travail aussi exceptionnelles aux employés. Avec un thème aussi précis et ciblé, récolter près de 75 % des votes est un exploit pour le maire Labeaume. Il a récolté autant de votes que lorsqu'il a fait sa campagne sur un projet aussi rassembleur que la construction d'un amphithéâtre ! Ce qui me rassure un peu moins, par contre, c'est le discours de certains ministres qui, dans les premières minutes après les élections, ont essayé de discréditer les résultats d'élections du maire.

Claude Villeneuve

La torture des mourants

Mon ami, atteint du cancer, agonise aux soins palliatifs. Mi-conscient, le visage émacié, la maladie qui gruge ses os lui arrache des cris presque inaudibles. Il souffre et rien ne le soulage. À sa sœur et sa femme, il a dit souhaiter mourir, mais, à l'hôpital Notre-Dame, on n'entend pas les choses ainsi. Une infirmière, à qui je signalais que mon ami endurait la torture, m'a répondu que si elle augmentait le médicament, il pourrait se retrouver en surdose et sombrer dans le coma. « Ce serait peut-être la chose à faire », ai-je dit. Alors, elle m'a regardé comme si j'avais blasphémé : « Nous ne sommes pas là pour amener les patients en surdosage ». Si l'on n'arrive pas à soulager un homme qui, vraisemblablement, ne passera pas la nuit, le principe au nom duquel on le garde conscient est, à mon avis, une monumentale erreur.

François Jobin, Brownsburg-Chatham

L'arnaque de l'A25

Devant me rendre à une réunion, mon GPS m'indique le meilleur chemin à prendre. Sans le savoir, me voilà prise dans l'engrenage de l'autoroute A25, avec l'indication qu'il y a un péage devant moi, sans possibilité de sortir. J'ai ma monnaie en main pour acquitter les frais, mais il n'y a aucune guérite pour les utilisateurs occasionnels. Quand je reçois ma facture de 2,44$, on accole des frais d'administration de 5$, en précisant que si je ne paie pas dans les 30 jours, les frais de recouvrement ou de pénalité seront de 28$, soit 1147 % du montant du péage ! Quelle incroyable arnaque ! C'est la première et la dernière fois que j'emprunte cette autoroute privée.

Marjolaine Lachance, Montréal

Deux poids, deux mesures

Je ne suggère pas, comme le prétend M. Dupuis-Déri, qui me répond dans sa lettre (*La Presse,* 6 novembre), que l'homme serait en voie de disparition, mais je critique le fait que certaines féministes se donnent le droit de poser cette question. Si je proposais une conférence sur l'obsolescence de la femme, je me demande quelle serait la réaction ! Je conviens avec lui que l'égalité des sexes est un principe important, mais je suis en désaccord si la poursuite de cette égalité consiste à identifier et corriger toutes les injustices dont souffrent les femmes, en omettant que certaines injustices structurelles désavantagent les hommes. C'est cette tendance à avoir deux poids et deux mesures, de faire peu de cas des situations où les hommes sont peut-être désavantagés – par exemple leurs difficultés actuelles à intégrer les universités – qui me désole.

Richard Shearmur

Deux univers

Les deux candidats penseurs durant la dernière élection à Montréal, Richard Bergeron l'écologiste et Marcel Côté l'économiste, n'ont pas réussi à inculquer leur idéologie aux Montréalais. Ce sont plutôt les pragmatiques Denis Coderre et Mélanie Joly qui ont dominé. La raison fondamentale est que la majorité des Montréalais ne sont pas prêts à endosser une vision intellectuelle de la ville, qu'elle soit de gauche écologiste ou de droite comptable. Pour les Montréalais, il s'agit de visions excessives. M. Bergeron et M. Côté auraient eu plus de succès s'ils s'étaient montrés plus pragmatiques eux-mêmes, M. Bergeron en abandonnant son paradigme anti-auto et M. Côté en parlant d'autre chose que de gestion rigoureuse.

Michel Magnant

SiriusXM
Les Recrues
DODGE
FIER COMMANDITAIRE DU HOCKEY MINEUR PARTOUT AU CANADA

PUISSANTES OFFRES. PUISSANTS CAMIONS.

Prix du modèle Ram 1500 Laramie à cabine d'équipe 4X2 2014 avec RamBox^MD montré: 41 245 $**

LE NOUVEAU

RAM 1500 2014

RAM 1500 SXT HEMI^MD V8 QUAD CAB 4X4 2014

À PARTIR DE :

26 995 $†

INCLUANT **8 500 $‡** DE REMISE AU COMPTANT,
LES FRAIS DE TRANSPORT ET LA TAXE SUR LA CLIMATISATION.

OU CHOISISSEZ

UN FINANCEMENT À L'ACHAT DE

154 $±

AUX DEUX SEMAINES
POUR 96 MOIS
FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE SUR LA CLIMATISATION INCLUS

AUSSI PEU QUE **7,8 L/100 KM SUR ROUTE (36 MPG^Δ)**
MEILLEURE ÉCONOMIE D'ESSENCE DE SA CATÉGORIE AVEC LE MODÈLE RAM HFE 2014

LE PRIX INCLUT **1 500 $ EN BONI ADDITIONNEL**

SI VOUS POSSÉDEZ ACTUELLEMENT UN RAM OU TOUT AUTRE PICK-UP DE MARQUE CONCURRENTE OU SI VOUS ÊTES UN TRAVAILLEUR SPÉCIALISÉ DÉTENANT UNE CARTE DE COMPÉTENCE OU D'APPRENTI^
^ À l'exclusion des modèles à cabine simple.

- Moteur HEMI^MD V8 de 5,7 L offrant une puissance de 395 ch et 407 lb-pi de couple
- Roues en aluminium de 17 pouces
- Télédéverrouillage
- Radio satellite SiriusXM^MC avec abonnement d'un an
- Système Media Centre Uconnect^MC 3.0

OU

LE RAM HEAVY DUTY 2013

QUANTITÉS LIMITÉES^Ω

RABAIS TOTAUX ALLANT JUSQU'À

9 345 $√

SUR LES MODÈLES 2013 EN STOCK^Ω

★ MOTEUR TURBO DIESEL ★ CUMMINS^MD ★★★ SANS FRAIS ★★★

Rabais totaux offerts sur le Ram 3500 Heavy Duty Laramie 2013 montré: 9 345 $√

LE COURAGE · LA LÉGENDE RAM



De vraies bonnes affaires. En temps réel.

Visitez le **www.camionram.ca/offres** pour obtenir des renseignements sur les offres spéciales, les incitatifs et les stocks du concessionnaire le plus près de chez vous❖.

Le consommateur avisé lit les petits caractères : **, †, ‡, ±, √, ^. Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés achetés entre le 1er novembre et le 2 décembre 2013 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou financer à prix moindre. Un acompte peut être demandé. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ** Modèle Ram 1500 Laramie à cabine d'équipe 4X2 2014 avec RamBox^MD montré (DS1P98 + 26H + XB9). Le prix de 41 245 $ inclut une remise au comptant de 8 500 $ et un boni au comptant de fidélisation et de conquête de 1 500 $. † Le prix d'achat s'applique au Ram 1500 SXT HEMI^MD V8 Quad Cab 4X4 2014 (DS6L41 + 25A + AGR) avec un prix d'achat de **26 995 $** (incluant une remise au comptant de 8 500 $ et un boni de fidélisation et de conquête des modèles Ram 1500 à cabine simple 4X2 et 4X4 2014, qui se qualifient pour une remise de 7 000 $). Certaines conditions s'appliquent. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ± Le taux de financement à l'achat de 4,29 % jusqu'à 96 mois sur tous les modèles Ram 2014 est offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la RBC Banque Royale, la Banque Scotia et Financement Auto TD. Exemple : Ram 1500 SXT HEMI^MD V8 Quad Cab 4X4 2014 (DS6L41 + 25A + AGR) avec un prix d'achat de **26 995 $** (incluant une remise au comptant de 8 500 $ et un boni de fidélisation et de conquête de 1 500 $ et une obligation totale de 31 911,36 $. ^ Le boni au comptant de fidélisation et de conquête de 1 500 $ sur les pick-up Ram sélectionnés est offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la RBC Banque Royale, la Banque Scotia et Financement Auto TD. Exemple : Ram 1500 SXT HEMI^MD V8 Quad Cab 4X4 2014 (DS6L41 + 25A + AGR) avec un prix d'achat de **26 995 $** (incluant une remise au comptant de 8 500 $ et un boni de fidélisation et de conquête de 1 500 $ et une obligation totale de 31 911,36 $) et est déduit du prix négocié après l'application des taxes. Les clients admissibles sont les propriétaires d'un pick-up Dodge ou Ram ou les propriétaires ou locataires d'un pick-up d'un autre manufacturier. Le véhicule doit avoir été acheté ou loué par le client admissible et enregistré à son nom au plus tard le 1er novembre 2013. Consultez votre concessionnaire participant pour tous les détails et conditions. Ω Les quantités étaient limitées à 200 camions Ram Heavy Duty 2013 avec moteur diesel admissibles dans la province de Québec en date du 4 novembre 2013. Les quantités peuvent différer d'un concessionnaire à l'autre. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails, conditions et quantités disponibles. Δ Affirmation basée sur la segmentation d'*Automotive News*. Données basées sur le *Guide de consommation de carburant 2014* de Ressources naturelles Canada (RNCan). 7,8 L/100 km (36 mpg) sur route et 11,4 L/100 km (25 mpg) en ville pour le modèle Ram HFE 2014 avec moteur V6 de 3,6 L à transmission à 8 vitesses 4X2. Les méthodes d'essai utilisées sont celles du gouvernement du Canada. La consommation d'essence de votre véhicule varie selon le groupe motopropulseur, vos habitudes de conduite et d'autres facteurs – à des fins de comparaison seulement. Voyez votre concessionnaire pour des précisions supplémentaires sur le programme *EnerGuide*. ❖ De vraies bonnes affaires. En temps réel. Utilisez votre appareil mobile pour construire le modèle de votre choix et en obtenir le prix. ^MD Jeep et RamBox sont des marques déposées de Chrysler Group LLC et utilisées sous licence. ^MD HEMI est une marque déposée de Cummins, Inc. ^MC Le logo SiriusXM est une marque de commerce enregistrée de SiriusXM Satellite Radio Inc. ^MC Uconnect est une marque de commerce de Chrysler Group LLC. **Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^MD • Dodge • RAM**